

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 janvier 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (23 novembre 2011)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (20 décembre 2011 et 10 janvier 2012)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (15 décembre 2011)
 - 3.4 Acceptation de l'offre de financement (Règlement 2004-70)
 - 3.5 Modification du règlement 2004-70
 - 3.6 Convention collective 2012-2016
 - 3.7 Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2011
4. DOSSIERS RÉGIONAUX

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

- 4.1 CLD – Suivi mensuel
- 4.2 Mise aux normes et localisation du poste de la Sûreté du Québec / Recommandation du Comité de sécurité publique
- 4.3 Protocole d'entente / Harmonisation de la réglementation sur la forêt privée
- 4.4 PNR 2 – Signalisation des sentiers – La Guadeloupe
PNR 2 – Terrain de soccer – Saint-Honoré-de-Shenley
- 4.5 PNR 2 – Bilan financier
- 4.6 Nomination d'un substitut au bureau des délégués
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 199-189A-2011 Notre-Dame-des-Pins (Non conforme)
 - 5.2 Certificat de conformité – Règlement 233-2011 Saint-Côme-Linière
 - 5.3 Certificat de conformité – Règlement 448/03/2066 Saint-Benoît-Labre
 - 5.4 Politique de gestion des cours d'eau – Nomination d'une personne désignée (St-Martin)
 - 5.5 Avis de la MRC à la CPTAQ – Demande d'autorisation St-Martin
 - 5.6 Avis de la MRC à la CPTAQ – Demande d'autorisation St-Théophile
 - 5.7 Avis de la MRC à la CPTAQ – Demande d'exclusion St-Georges
 - 5.8 Bandes de protection riveraine – Demande de l'UPA
6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Directeur adjoint au service d'évaluation – Période d'essai
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels (Décembre)
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Rapport 2011 – Inspection régionale
 - 9.4 Portrait socioéconomique – Solidarité et inclusion sociale
10. DIVERS
 - 10.1 Volet 3 PIQM – Demande d'appui
 - 10.2 Rencontre Solidarité rurale – 25 janvier 2011 St-Pierre-de-Broughton
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-01-002

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par Madame Chantal Robitaille, appuyée par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2011 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 DÉCEMBRE 2011 ET 10 JANVIER 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 20 décembre 2011 et 10 janvier 2012 à titre d'information.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU
15 DÉCEMBRE 2011**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 15 décembre 2011 à titre d'information.

2012-01-003

**REFINANCEMENT PAR BILLET – RÈGLEMENT 2004-70 ACCEPTATION
DE L'OFFRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement que la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour son emprunt du 25 janvier 2012 au montant de 149 400,00 \$ par billet, en vertu du règlement d'emprunt 2004-70, au pair, échéant en série cinq ans comme suit :

28 000,00 \$	2,92 %	25 janvier 2013
29 000,00 \$	2,92 %	25 janvier 2014
29 800,00 \$	2,92 %	25 janvier 2015
30 800,00 \$	2,92 %	25 janvier 2016
31 800,00 \$	2,92 %	25 janvier 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

Que demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

2012-01-004

FINANCEMENT PAR BILLET – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2004-70

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt 2004-70, la MRC de Beauce-Sartigan souhaite emprunter par billet un montant total de 149 400,00 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 149 400,00 \$ prévu au règlement d'emprunt 2004-70 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le préfet et le directeur général;
- Que les billets soient datés du 25 janvier 2012 ;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;
- Que les billets, quant au capital soient remboursés comme suit :

2013 :	28 000 \$
2014 :	29 000 \$
2015 :	29 800 \$
2016 :	30 800 \$
2017 :	31 800 \$

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

2012-01-005

**CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE LA MRC
DE BEAUCE-SARTIGAN – ACCEPTATION DE L’ENTENTE DE PRINCIPE**

Attendu que les élus ont pris connaissance de l’entente de principe intervenue entre le Syndicat des employés de la MRC et le comité administratif visant le renouvellement de la convention collective échu le 31 décembre 2011;

Attendu la recommandation positive du comité administratif au conseil des maires;

Attendu que le syndicat a signifié par résolution son accord à l’entente de principe intervenue;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d’accepter l’accord de principe intervenu entre la MRC de Beauce-Sartigan et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3590 visant le renouvellement de la convention collective, pour la période 2012-2016.

Il est de plus résolu d’autoriser le préfet et le directeur général à signer ladite convention pour et au nom du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

2012-01-006

PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT 2011

Attendu que les élus ont pris connaissance du rapport annuel 2011 devant être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire aux fins de l’obtention de l’aide financière octroyée par celui-ci, en support au fonctionnement de la MRC;

Attendu que les élus s’en estiment satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d’accepter le rapport présenté et d’autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire pour traitement.

CLD – SUIVI MENSUEL

Messieurs Luc Lemieux et François Fecteau, membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résumant aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d’administration du CLD de Beauce-Sartigan.

2012-01-007

**LOCALISATION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE BEAUCE-
SARTIGAN**

Attendu que des discussions ont été enclenchées entre les autorités municipales de Ville Saint-Georges et la Sûreté du Québec afin de regrouper les services de police du territoire;

Attendu que les maires ont pris connaissance des recommandations du Comité de sécurité publique de la MRC quant à la mise à niveau du poste de la Sûreté du Québec de Beauce-Sartigan et ce, dans le contexte d’une possible unification des services policiers;

Attendu qu’advenant une intégration des forces policières de la région, le poste de

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

police desservant ce territoire devrait être positionné à un endroit stratégique favorisant la sécurité de la population en fonction du bassin de population à desservir;

Attendu que les élus estiment qu'advenant une fusion des corps policiers, Ville de Saint-Georges devrait, d'office, siéger au sein du comité de sécurité publique de la MRC ;

Attendu que les élus sont conscients qu'advenant l'unification des forces policières, l'entente liant la MRC et la Sûreté du Québec pour la desserte policière du territoire devra être amendée;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement que le conseil des maires signifie qu'advenant l'unification des forces policières de la Sûreté du Québec et celles de Ville de Saint-Georges :

- Que la localisation du poste de police soit sur le territoire de Ville Saint-Georges;
- Que la Ville se voit réserver un siège d'office au sein du comité de sécurité publique de la MRC;
- Que l'entente liant la MRC de Beauce-Sartigan à la Sûreté du Québec pour la desserte du territoire soit renégociée pour une période de dix (10) ans.

2012-01-008

**PROTOCOLE D'ENTENTE / HARMONISATION DE LA
RÉGLEMENTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE**

Attendu que les élus ont pris connaissance du protocole d'entente visant l'harmonisation des réglementations municipales et régionales portant sur la protection, la mise en valeur et l'aménagement durable de la forêt privée en Chaudière-Appalaches et s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'accepter le protocole présenté et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer ladite entente.

2012-01-009

**PNR 2 – SIGNALISATION DES SENTIERS DE LA GARE – LA
GUADELOUPE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Lacroix, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 621,00 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-01-010

PNR 2 – TERRAIN DE SOCCER – SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 53 576,24 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

PNR 2 – BILAN FINANCIER

Le directeur général dépose aux élus le bilan financier de la PNR 2 au 31 décembre 2011 tel que préparé par Madame Johanne Journeault, agent de développement rural.

2012-01-011

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement que Monsieur Roland Boucher soit nommé à titre de substitut au sein du bureau des délégués de la MRC de Beauce-Sartigan.

2012-01-012

NON- CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 199-189A-2011 NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR DEUX AIRES D'AFFECTION COMMERCIALE ET UNE AIRE D'AFFECTION RÉSIDENTIELLE

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie « expansion urbaine » du périmètre urbain;

Considérant que ce règlement modifie les limites de deux aires d'affectation commerciale :

- le long de la Route 173;
- sur une partie du lot 3 629 039;

Considérant que le Plan d'affectation des sols (feuille 1/1, secteur urbain et rural) faisant partie intégrante du règlement 163-2007 est ainsi modifié;

Considérant que la modification agrandissant une aire d'affectation commerciale le long de la Route 173 contrevient aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et plus particulièrement à l'article 8.6 de son document complémentaire qui spécifie que les usages commerciaux sont prohibés sur cette section de la Route 173;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité de ne pas émettre de certificat de conformité pour le règlement 199-189A-2011 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2012-01-013

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 233-2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Considérant le règlement 433-2011 de la municipalité de Saint-Côme-Linière vise à préciser les modalités lors d'une entente entre un requérant et la Municipalité pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 233-2011 de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2012-01-014

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 448/03-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 448-2006

Considérant que le règlement a pour effet d'introduire des normes pour les terrains résidentiels desservis et les stations-service.

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 448/03-2006 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2012-01-015

POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU – NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE (ST-MARTIN)

Attendu l'adoption de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC ainsi que les prescriptions de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu les ententes intervenues avec les municipalités locales quant au partage des responsabilités en matière de gestion des cours d'eau;

Attendu que l'article 4 de cette entente prévoit la désignation d'un employé local qui sera par la suite nommé par la MRC à titre de personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement de désigner Monsieur Robert Lessard responsable de l'application de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC et ce, pour la Municipalité de Saint-Martin.

2012-01-016

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE SUPERFICIES EN BORDURE DE LA ROUTE 204 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (Réf. : 154-08-0756)

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie d'environ 5 809,5 mètres carrés dans le but de remplacer deux ponceaux, installer des glissières de sécurité et de corriger la pente de certains talus.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1° Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;
- 2° L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;
- 3° Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4° L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;
- 5° *Critère non applicable;*
- 6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;
- 7° L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8° *Critère non applicable;*
- 9° *Critère non applicable;*
- 10° *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 5 809,5 m² le long de la Route 204 sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin, afin d'aménager des ponceaux, des glissières de sécurité et de corriger des talus.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

2012-01-017

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE : UN PUIT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PARTIE DU LOT 28A, RANG A, CANTON MARLOW - ET UNE CONDUITE D'AMENÉE

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que selon les données de l'Inventaire des Terres du Canada le potentiel agricole des lots concernés et des lots voisins est constitué de sol de classe 5 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

Considérant que ces infrastructures ne restreignent pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles compte tenu des faibles superficies en cause (environ 20 272 m²);

Considérant les activités agricoles existantes et les contraintes minimales générées par l'application des règlements en matière d'environnement à l'égard de ce type d'équipement;

Considérant que ces installations ne peuvent être déplacées hors de la zone agricole permanente en raison des objectifs qui y sont reliés;

Considérant que cette demande ne compromet pas les ressources eau et sol pour l'agriculture;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de recommander l'autorisation à des fins autres qu'agricoles des superficies comprises dans la demande formulée par Municipalité de Saint-Théophile.

2012-01-018

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 32 379,12 MÈTRES CARRÉS, DÉPOSÉE PAR LA VILLE DE SAINT-GEORGES

La demande a pour objectif d'agrandir le périmètre d'urbanisation le long de la 6^e Avenue, en y incluant 12 emplacements construits (résidences et commerce), sur une superficie approximative de 32 379,12 m².

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 4 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des

- limitations importantes principalement en raison de la pierrosité;
- 2° les lots visés sont tous construits et ils n'offrent aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles;
- 3° l'impact du secteur retenu est négligeable sinon nul sur les activités agricoles existantes et leurs développements puisqu'il est contigu au périmètre d'urbanisation;
- 4° l'exclusion recherchée ne créera pas de contraintes supplémentaires résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement puisque ces lots sont construits et les activités agricoles présentes doivent déjà prendre en compte leurs présences;
- 5° il ne s'agit pas d'un nouveau développement mais de la consolidation d'un secteur urbanisé existant. La recherche d'espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole permanente n'est pas justifiable;
- 6° l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ne sera pas compromise;
- 7° l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8° ce secteur est fortement morcelé et occupé par des usages non agricoles. La constitution de propriétés foncières dont la superficie serait suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne peut plus se réaliser;
- 9° n/a
- 10° n/a

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En effet, les orientations du Schéma relatives à l'agrandissement des périmètres urbains ont pour objectifs de :

- consolider les espaces urbains existants;
- maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- finaliser les développements résidentiels où les services sont présents;
- orienter la croissance urbaine en continuité avec le milieu bâti;
- et ceci afin de contrôler l'étalement urbain qui exige généralement des infrastructures et des services importants et onéreux.

La présente demande n'ayant pas pour objectif de permettre un nouveau développement urbain, s'avère donc conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Paquet, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'appuyer la demande d'exclusion déposée par la ville de Saint-Georges sur une superficie approximative de 32 379,12 m² contiguë au périmètre d'urbanisation, le long de la 6^e Avenue.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

Attendu la demande des représentants de l'Union des producteurs agricoles de Beauce afin que le conseil de la MRC modifie les normes inscrites au schéma d'aménagement relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Attendu que la modification demandée vise à ramener à 3 mètres la bande minimale applicable à la culture du sol aux fins d'exploitation agricole alors qu'elle est présentement à 5 mètres;

Attendu que cette norme semble causer un préjudice aux producteurs agricoles;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'entamer une modification du schéma d'aménagement touchant les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin de ramener à 3 mètres la bande minimale applicable à la culture du sol aux fins d'exploitation agricole.

2012-01-020

DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE D'ÉVALUATION – PÉRIODE D'ESSAI

Attendu que le présent conseil a procédé à un concours d'emploi à l'été 2011 visant l'engagement d'un directeur adjoint au service de l'évaluation;

Attendu que ce poste fut comblé en date du 1^{er} août 2011 par l'embauche de Monsieur David Gagné, évaluateur agréé;

Attendu qu'un contrat de travail fixant une période d'essai de six (6) mois à ce poste avait été signé par Monsieur Gagné et la MRC de Beauce-Sartigan, représentée par le préfet, Monsieur Luc Lemieux;

Attendu que cette période d'essai se termine le 1^{er} février 2012;

Attendu le directeur général signale aux élus qu'il lui apparaît difficile de présenter une évaluation juste et équitable du travail effectué par M. Gagné considérant le contexte particulier à l'intérieur duquel il a dû évoluer (entrée en fonction en plein processus de confection de rôle);

Attendu que le directeur général recommande au présent conseil de prolonger la période d'essai de M. Gagné au 1^{er} mai 2012 afin de permettre une évaluation juste et équitable tant pour l'employé visé par la présente que pour l'employeur;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que la période d'essai prévue au poste de directeur adjoint au service de l'évaluation soit prolongée au 1^{er} mai 2012 et qu'à cette fin le contrat de travail soit modifié.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 janvier 2012

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Décembre)
- Bilan SAAQ
- Rapport 2011 – Inspection régionale
- Portrait socioéconomique – Solidarité et inclusion sociale

2012-01-021

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier les modalités au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 3, de façon à autoriser les tâches reliées à l'élaboration des plans et devis et la surveillance de travaux pour la(les) ressource(s) engagé(es) dans le cadre de ce programme.

2012-01-022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 21h40.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 février 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (18 janvier 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (7 février 2012)
 - 3.3 Autorisation de signature – Effets bancaires
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Recapitalisation du Fonds local de solidarité
 - 4.3 Transport collectif – Demande d'aide financière (corrigée) – Exercice 2011
 - 4.4 Transport collectif – Demande d'aide financière – Exercice 2012

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

- 4.5 Entente intermunicipale – Gestion de la rivière Chaudière
- 4.6 Appui à la MRC de la Nouvelle-Beauce – Fonds de défense de FQM
- 4.7 Gestion des cours d'eau
- 4.8 Projet de corridor d'aire protégée de la Cumberland
- 4.9 Association des propriétaires de boisés de la Beauce

- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 443-2011 Ville Saint-Georges
 - 5.2 Projet de règlement 2004-71-16 modifiant le schéma d'aménagement
 - 5.3 Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement
 - 5.4 Modification du délai accordé aux municipalités
 - 5.5 Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée publique

- 6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Nomination à titre d'employée permanente (Audrey Poulin)

- 7. CORRESPONDANCE

- 8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels (Janvier)
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Décret de population

- 10. DIVERS
 - 10.1 AQME
 - 10.2 Projet « Bouquet d'érables » / Solidarité autoroute 73
 - 10.3 Complexe multiculturel Saint-Philibert

- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-02-024

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2012

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 FÉVRIER 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 7 février 2012 à titre d'information.

2012-02-025

AUTORISATION DE SIGNATURE – EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement que le préfet et le préfet suppléant et/ou le directeur général, secrétaire-trésorier soient les représentants de la MRC à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la MRC et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la MRC :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

CLD – SUIVI MENSUEL

Messieurs Luc Lemieux, François Fecteau et Pierre Bégin, membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résumant aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan. L'assemblée générale annuelle de cet organisme se tiendra le 11 avril 2012 à Saint-Éphrem-de-Beauce.

2012-02-026

RECAPITALISATION DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ

Attendu que les élus ont pris connaissance de la demande de contribution adressée à la MRC par le CLD de Beauce-Sartigan afin de participer à la recapitalisation du nouveau Fonds local de solidarité;

Attendu que les Caisses Desjardins du territoire ont accepté de contribuer à ce refinancement à la hauteur de 30 125,00 \$;

Attendu que le CLD de Beauce-Sartigan envisage souscrire pour une somme similaire;

Attendu que pour chaque dollar investi, le Fonds local de solidarité met à la disposition cinq (5) fois ce montant jusqu'à concurrence de 750 000,00 \$;

Attendu la recommandation des membres du comité administratif ;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement de réserver à même les surplus accumulés de la partie 3, une somme de 50 000,00\$ dédiée à la recapitalisation du Fonds local de solidarité;

Qu'un montant de 30 125,00 \$ soit versé dès maintenant au CLD de Beauce-Sartigan aux fins de cette recapitalisation;

Que le solde de la somme réservée (50 000,00 – 30 125,00 = 19 875,00 \$) pourra

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

être versé en proportion des sommes qui pourront être ajoutées par les partenaires financiers mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

2012-02-027

TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE D’AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MTQ – EXERCICE 2011

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif et qu’elle appuie financièrement le Transport Autonomie;

Considérant qu’il y a eu plusieurs déplacements avec ce service en 2011;

Considérant les modalités d’application au Programme d’aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1 et prévoie que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu’à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan a contribué en 2011 pour une somme de 10 000 \$;

Considérant que la participation des usagers a été de 4 780 \$ en 2011;

Considérant que la contribution financière du MTQ pour 2011 devrait être de 29 561\$ pour l’année 2011;

Considérant que la contribution reçue du MTQ est de 22 666\$ pour l’année 2011;

Considérant que ces données seront validées par des états financiers vérifiés 2011;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ de procéder aux ajustements de la contribution financière, conformément aux modalités d’application du programme, en tenant compte des données formelles fournies aux états financiers vérifiés 2011;

Il est également résolu que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ que tout ajustement auquel elle pourrait avoir droit pour l’année 2011, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2011 et du rapport d’exploitation.

2012-02-028

TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MTQ POUR L’ANNÉE 2012

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional et qu’elle appuie financièrement Transport Autonomie;

Considérant qu’en 2011, plusieurs déplacements ont été effectués par ce service et qu’il est prévu une augmentation en 2012;

Considérant les modalités d’application au Programme d’aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1 et prévoie que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2012 pour une somme de 10 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 7 000 \$ en 2012;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2012 et que les états financiers viendraient les appuyer;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 34 000 \$ pour l'année 2012;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ, une contribution financière de base de 34 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2012;

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2012, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2012 et du rapport d'exploitation.

2012-02-029

ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, DE ROBERT-CLICHE, DE BEAUCE-SARTIGAN, DU GRANIT ET LA VILLE DE LÉVIS – GESTION DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE AUX FINS DES ARTICLES 103 À 109 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Attendu l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu les articles 569 et suivants du Code municipal;

Attendu que la rivière Chaudière relie le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan, du Granit et de la Ville de Lévis;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'accepter le texte d'entente intermunicipale soumis au présent conseil pour la gestion de la rivière Chaudière, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et d'autoriser sa signature par le préfet et le directeur général.

2012-02-030

APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – FONDS DE DÉFENSE DE FQM

Attendu que les élus ont pris connaissance de la demande adressée au Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités par la MRC de la Nouvelle-Beauce dans le cadre du différend qui oppose cette organisation et le

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en regard à la réalisation de travaux d'enlèvement d'obstacles dans un cours d'eau;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan estime elle aussi que l'obtention d'un jugement dans cette cause guidera essentiellement l'ensemble des MRC du Québec dans les obligations faites par la loi à ce sujet;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'appuyer la demande adressée au Fonds de défense de la FQM par la MRC de la Nouvelle-Beauce dans le cadre du différend qui l'oppose au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

GESTION DES COURS D'EAU

Le directeur général dépose aux élus un document portant sur les modifications législatives ayant entraîné des changements dans le traitement des travaux dans les cours d'eau.

Considérant les problématiques soulevées, les élus conviennent d'étudier au cours des prochaines semaines la possible mise en place d'une réglementation afin de protéger municipalités et MRC dans cette sphère de compétence.

2012-02-031

PROJET DE CORRIDOR D'AIRE PROTÉGÉE DE LA CUMBERLAND

Attendu la volonté du gouvernement du Québec d'atteindre 12% en aires protégées sur tout son territoire;

Attendu le retard de Chaudière-Appalaches en matière d'aires protégées (3%) sur son territoire et sa volonté d'augmenter significativement la proportion des aires protégées;

Attendu que le territoire de Beauce-Sartigan n'a aucune aire protégée sur les terres publiques;

Attendu l'importance de protéger la forêt, la faune et les milieux humides, leurs espèces et leurs habitats;

Attendu la présence significative de terres publiques sur le territoire et l'importance de l'apport de ces terres à la consolidation de ce projet de conservation à perpétuité;

Attendu que le corridor d'aires protégées de la Cumberland pourrait devenir un site prioritaire d'intérêt et de conservation;

Attendu l'initiative de l'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland (APMCH) et de la Corporation de la protection forestière en Beauce-Etchemin (CPFBE) de déposer un projet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dont le but est d'implanter un corridor d'aires protégées sur le territoire de la Cumberland;

Attendu les démarches de la Conférence régionale des Élus et du CRRNT afin de réaliser un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

Attendu que les objectifs d'un tel projet permettront à la population de la MRC de Beauce-Sartigan de bénéficier d'un environnement écologique et de prestige et donnera accès à des soutiens financiers significatifs;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan appuie le projet de corridor d'aires protégées sur le territoire de la Cumberland et que copie de la présente soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au Conseil régional de l'environnement en Chaudière-Appalaches, à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, à Nature Québec ainsi qu'à l'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland (APMCH) et à la Corporation de la protection forestière en Beauce-Etchemin (CPFBE).

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

Suite à la présentation des représentants de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce tenue en comité de travail, il est convenu de laisser le soin aux conseils municipaux locaux de se positionner, au besoin, sur les faits rapportés par MM. Marc-Yvon Poulin, président et Martin Ladouceur, directeur général.

2012-02-032

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 443-2011 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION
« COMMERCE ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL » À
MÊME L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENNELLE DE FAIBLE
DENSITÉ**

Considérant que ce règlement modifie le Plan d'affectation des sols (secteur Est – urbain) en intégrant un terrain situé dans la 118^e rue dans l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional »;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 443-2011 de la Ville de Saint-Georges.

2012-02-033

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-16 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu la demande déposée par les représentants de l'Union des producteurs agricoles de la Beauce à l'effet de réduire de cinq (5) à trois (3) mètres la bande minimale à conserver dans la rive dans le cas de la culture des sols à des fins

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

d'exploitation agricole;

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges à l'effet d'agrandir son périmètre urbain pour assurer le développement du parc industriel – secteur est;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-16 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard de signifier son avis en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

De plus, il est résolu d'adopter en vertu du 2^e alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du Schéma.

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN
D'AFFECTATION DES SOLS DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE
À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-16**

Municipalité concernée: Ville Saint-Georges

Nature des modifications: Le conseil de cette municipalité devra, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur du règlement 2001-71-16, modifier les limites de son périmètre urbain afin d'y inclure le lot 4 502 397 d'une superficie approximative de 18,32 hectares.

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2004-71
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ**

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Normand Roy qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret.

Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de réduire à 3 mètres la bande minimale à conserver dans la rive dans le cas de la culture des sols à des fins d'exploitation agricole et d'agrandir le périmètre urbain de la Ville de Saint-Georges.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

DONNER LEUR AVIS SUR LE PROJET

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-16 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2012-02-035

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-16.

2012-02-036

NOMINATION DE MADAME AUDREY POULIN À TITRE D'EMPLOYÉE PERMANENTE

Attendu que la période d'essai de Madame Audrey Poulin, technicienne en administration, est terminée ;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par Madame Poulin au cours de cette période ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement de confirmer le statut de salariée régulière de Madame Audrey Poulin au poste de technicienne en administration.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Janvier)
- Bilan SAAQ
- Décret de population

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 février 2012

Le directeur général s'adresse aux élus afin de connaître l'intérêt à assister à une rencontre d'information de l'AQME.

2012-02-037

PROJET « BOUQUET D'ÉRABLES » - SOLIDARITÉ AUTOROUTE 73

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan appuie le projet de Solidarité Autoroute 73 présenté par Monsieur Robert Thibaudeau et ses collaborateurs, Messieurs Jean-Guy Jacques et Daniel Lessard, en ce qui concernant l'autoroute en couleur ornée de bouquets d'érables et ce, de Saint-Georges à Saint-Joseph.

CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-PHILIBERT

Madame Chantal Robitaille, mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Philibert dresse un portrait de l'état d'avancement du projet de centre multifonctionnel dans cette localité.

2012-02-038

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h35.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mars 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 mars 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. Marcel Drouin	Saint-Georges
Absent	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-03-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (15 février 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (13 mars 2012)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (21 février 2012)
 - 3.4 Présentation des états financiers 2011
 - Rapport du vérificateur
 - Acceptation des états financiers
 - 3.5 Nomination d'un vérificateur 2012
 - 3.6 Création d'un fonds réservé pour le transport collectif
 - 3.7 État des surplus accumulés
 - 3.8 Renouvellement – Assurances collectives

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mars 2012

4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 PNR 2 – Dépôt et acceptation du Rapport annuel
 - 4.3 PNR 2 – Reconduction du Plan de travail pour 2012
 - 4.4 Priorités d'action locales et régionales 2012-2013 (Comité de sécurité publique)
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Si requis
 - 5.2 Portrait des bandes riveraines
6. GESTION DU PERSONNEL
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels (Février)
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Rapport annuel - RénoVillage
10. DIVERS
 - 10.1 Démarche d'accompagnement - AQME
 - 10.2 Prix Ruralia - Desjardins
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-03-040

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 FÉVRIER 2012

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 MARS 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 mars 2012 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 21 FÉVRIER 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 21 février 2012 à titre d'information.

2012-03-041

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et les états des résultats 2011 de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2012-03-042

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Attendu que les états financiers 2011 de la MRC ont été distribués à tous les membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Lacroix, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que les états financiers 2011 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon et Associés.

2012-03-043

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2012

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette, Vachon et Associés pour le mandat de vérification externe de l'année 2012;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement de retenir les services de la firme Blanchette, Vachon et Associés à titre de vérificateurs externes pour l'année 2012, au coût de 6 500 \$ plus taxes.

2012-03-044

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ – TRANSPORT COLLECTIF

Attendu que le dépôt des états financiers 2011 indique que des sommes résiduelles sont disponibles dans les postes budgétaires de transport collectif;

Attendu que ces sommes s'élèvent à 15 609,00 \$

Attendu que le conseil désire créer un fonds réservé afin de pourvoir aux dépenses éventuelles en matière de transport collectif;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement que le conseil approuve la création d'un « fonds réservé – transport collectif » et que la somme de 15 609 \$ y soit affectée.

2012-03-045

RENOUVELLEMENT – ASSURANCES COLLECTIVES

Attendu que le groupe financier AGA inc. – assurances collectives, a déposé un rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurances collectives de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le groupe financier AGA inc. confirme dans ce rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier) pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées et qu'il respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

Attendu que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa 4^e année pour une durée

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mars 2012

maximale de 5 ans;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que le conseil des maires accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, au montant de 68 305,24 \$ (taxes incluses).

CLD – SUIVI MENSUEL

Messieurs Luc Lemieux, Marcel Drouin et Pierre Bégin, membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résumant aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

Ceux-ci décrivent l'état d'avancement des discussions devant mener au rapprochement du CLD et du CEB.

Le préfet indique qu'une firme juridique s'est vu confier un mandat afin de supporter le comité de rapprochement. Les élus conviennent que les frais reliés à ce mandat soient défrayés en parts égales (33 1/3%) par la MRC, le CLD et le CEB.

2012-03-046

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 – PNR2

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel 2011 de la Politique nationale de la ruralité II ;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport tel que préparé par Madame Johanne Journeault, agente de développement rural ;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au MAMROT ;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement d'approuver le rapport déposé par l'agente de développement rural et d'autoriser la transmission dudit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur Marcel Drouin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-03-047

PLAN DE TRAVAIL 2012 – PNR2

Attendu que le comité de la ruralité recommande la reconduction du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, secondé par Madame Chantal Robitaille et résolu unanimement que le plan de travail 2010, reconduit en 2011, soit reconduit pour le présent exercice financier.

Monsieur Marcel Drouin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-03-048

**PRIORITÉS D'ACTION LOCALES ET RÉGIONALES 2012-2013
(COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE)**

Attendu que les élus ont pris connaissance des priorités d'action locales et régionales 2012-2013 de la Sûreté du Québec;

Attendu que le comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil des maires l'acceptation de ces priorités;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement d'accepter les priorités d'action locales et régionales 2012-2013 de la Sûreté du Québec telles que présentées.

PORTRAIT DES BANDES RIVERAINES

Le directeur général avise les municipalités desservies par le service d'inspection régional qu'un portrait des bandes riveraines sera entrepris au cours de la présente année. Grâce à cet exercice, la MRC sera mieux en mesure de supporter les propriétaires riverains et les municipalités dans les travaux d'intervention à réaliser en bordure des cours d'eau.

CORRESPONDANCE

Suite à la lecture de certaines correspondances portant sur les « gaz de schiste » et suite à la présentation en comité de travail d'un projet de règlement sur la protection de l'eau, les élus conviennent de solliciter un avis juridique de la part de l'aviseur légal de la MRC.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Février)
- Bilan SAAQ
- Rapport annuel RénoVillage

**DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE**

Un résumé présentant la rencontre tenue avec l'AQME est remis aux élus à titre informatif.

PRIX RURALIA – DESJARDINS

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mars 2012

Le directeur général avise les élus du lancement du concours « Prix Ruralia » Desjardins. Il invite les municipalités intéressées à communiquer avec Madame Johanne Journeault du CLD pour plus de détails.

DOSSIER ENROBÉS BITUMINEUX

Monsieur Éric Lachance sollicite le support des municipalités locales afin que celles-ci participent à un sondage portant sur les coûts reliés au pavage des infrastructures municipales. Les élus conviennent d'aviser leurs gestionnaires à cet effet et de participer.

2012-03-049

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h20.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 avril 2012 à 20h00.
Sont présents :**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

NOTE : CONCOURS D'ŒUVRE D'ART

Le préfet profite de la présente séance afin de remettre le prix de 500 \$ au gagnant du Concours d'œuvre d'art 2012, Monsieur Jean-Mathieu Lachapelle.

2012-04-050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (21 mars 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (10 avril 2012)
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 Transport collectif interrégional – État d'avancement
 - 4.2 CLD – Suivi mensuel
 - 4.3 Solidarité et inclusion sociale – Répartition budgétaire
 - 4.4 Solidarité et inclusion sociale – Nomination d'une structure locale

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2012

- 4.5 PNR2 –Volet local
 - Complexe multisport et récréatif – St-Martin
 - Accès à Internet haute vitesse – St-Hilaire-de-Dorset
 - Accès à Internet haute vitesse – St-Évariste
 - Aménagement terrain de tennis (lumières) – St-Évariste
 - Gazebo à Place Desjardins – St-Côme
- 4.6 PNR2 – Volet régional
 - Programmation en loisir municipal
- 4.7 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
- 4.8 Association des propriétaires de boisés de la Beauce – Demande d'appui
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 249-2012 Saint-Théophile
 - 5.2 Certificat de conformité – Règlement 450-2012 Saint-Georges
- 6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Service d'évaluation – État de situation
 - 6.2 Équité salariale
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Tableau – Enrobage bitumineux
- 10. DIVERS
 - 10.1 Centre régional de services aux bibliothèques publiques – Modification au programme d'aide financière
 - 10.2 Budget 2012-2013 – Finances Québec
 - 10.3 Photographies aériennes 1984-2003
 - 10.4 Marche de la mémoire – Société Alzheimer
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-04-051

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MARS 2012

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 AVRIL 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 avril 2012 à titre d'information.

TRANSPORT COLLECTIF INTERRÉGIONAL – ÉTAT D'AVANCEMENT

Présentation en comité de travail.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résumant et commentent aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan et de « l'Assemblée générale annuelle » du 11 avril 2012.

SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE – RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Est déposée aux élus, la répartition budgétaire des sommes dédiées au Programme de solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches (SISCA), programme sous la gestion de la CRÉ de Chaudière-Appalaches.

2012-04-052

SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE – NOMINATION D'UNE STRUCTURE LOCALE

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance de la répartition budgétaire établie par la CRÉ de Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches (SISCA) 2012-2015;

Attendu que dans le cadre de ce programme, chaque MRC devra désigner une structure locale qui sera en mesure d'élaborer un plan d'action territorial concerté;

Attendu que le conseil des maires a identifié le Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) en Beauce-Sartigan comme structure régionale potentiellement en mesure d'agir à titre de structure locale;

Attendu que le GRAP regroupe la plupart des organismes en lutte contre la pauvreté sur le territoire de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil est d'avis que ce regroupement, sous une forme élargie, pourrait agir à titre de structure locale au sein de notre MRC;

Il est proposé par Madame Chantal Robitaille, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement de signifier à la Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan désigne le Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) à titre de structure locale chargée d'élaborer le plan d'action territorial dans le cadre du programme SISCA;

Il est également résolu d'aviser la CRÉ de Chaudière-Appalaches et le GRAP que cette désignation est conditionnelle à l'élargissement du cadre participatif du GRAP afin que la MRC et le CLD de Beauce-Sartigan puissent y désigner des représentants ; à cette fin, Monsieur Luc Lemieux est nommé afin de représenter la MRC au sein du GRAP « élargi ».

2012-04-053

PNR2 –VOLET LOCAL - COMPLEXE MULTISPORT ET RÉCRÉATIF

– ST-MARTIN (Phase 1 : Terrain de baseball)

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 87 053,69 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-04-054

PNR2 –VOLET LOCAL - ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE – ST-HILAIRE-DE-DORSET

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 53 129,59 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-04-055

PNR2 –VOLET LOCAL - ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE – ST-ÉVARISTE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 10 768,00 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-04-056

PNR2 –VOLET LOCAL - AMÉNAGEMENT DE LUMIÈRES AU

TERRAIN DE TENNIS – ST-ÉVARISTE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Lacroix, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 6 000,00 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-04-057

PNR2 –VOLET LOCAL - GAZEBO À PLACE DESJARDINS – ST-CÔME

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 2 604,69 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-04-058

PNR2 – VOLET RÉGIONAL - PROGRAMMATION INTER-MUNICIPALE EN LOISIR ET CULTURE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Attendu que ce projet viendra affecter le solde du volet régional de la PNR 2;

Attendu que les sommes versées par la PNR (1 262,49 \$) ne seront pas disponibles avant l'exercice financier 2013;

Attendu qu'à cette fin, pour être réalisé, ce projet nécessitera une participation financière de la MRC de 1 378,51 \$;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2012

Il est proposé par Madame Chantal Robitaille, secondée par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 1 262,49 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Il est également résolu que le montant global de ce projet soit entièrement défrayé à même les surplus accumulés (Parti I du budget) et, lorsque les fonds de la PNR seront disponibles, ceux-ci seront retournés au fonds accumulé de la partie I.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Herman Bolduc propose un ajournement de la séance. Il est 21h40. Après vérification des présences et constatant le quorum, les délibérations sont reprises. Il est 21h50.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général résume l'état d'avancement des discussions concernant le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Il sollicite auprès des maires l'appui des directeurs incendie du territoire afin de compléter le dossier.

2012-04-059

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE –
DEMANDE D'APPUI**

Attendu que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce sollicite à nouveau l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan dans leurs démarches visant la modification de la décision 19 annoncée dans le cadre du Rendez-vous de la forêt privée;

Attendu que le présent conseil a déjà décidé de laisser le soin aux municipalités locales de prendre position dans ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement de confirmer la position du présent conseil des maires à l'effet que celui-ci ne prenne aucune position dans ce dossier, laissant le soin aux municipalités locales du territoire de se positionner.

Monsieur Pierre Bégin inscrit sa dissidence sur la présente résolution.

2012-04-060

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 249-2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE AMENDANT LE RÈGLEMENT 209-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE RÉGLEMENTER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE MÂTS DE MESURE DES VENTS DANS LES ZONES FORESTIÈRES (F)

Considérant que la modification a pour objet de permettre l'implantation de mâts de mesure des vents dans les zones forestières (F) avec conditions;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 249-2012 de la Municipalité de Saint-Théophile.

2012-04-061

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 450-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE AFIN
DE CÉER UNE ZONE RÉSIDENIELLE RB-230 À MÊME LA ZONE
IA0210**

Considérant que ce règlement a pour effet de créer une zone résidentielle RB-230 à même la zone IA-210 permettant les habitations de 1 à 4 logements dans la 93^e Rue et une partie de la 94^e Rue;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 450-2012 de la Ville de Saint-Georges.

SERVICE D'ÉVALUATION – ÉTAT DE SITUATION

Le directeur général résume les démarches entreprises afin de combler le poste de directeur du service de l'évaluation (évaluateur agréé).

ÉQUITÉ SALARIALE

Le directeur général résume la démarche ayant menée à l'exercice de maintien de l'équité salariale. Il rappelle aux élus les aspects légaux de cet exercice et décrit à ceux-ci le traitement accordé à l'exercice précédent d'équité.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil. Suite à ce rapport, la motion suivante est déposée :

2012-04-062

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU « ROY DE LA POMME » / PRIX
AGROTOURISME ET PRODUITS RÉGIONAUX**

Il est résolu unanimement qu'une motion de félicitations soit adressée au « Roy de la pomme », récipiendaire du prix « Agrotourisme et produits régionaux » dans le cadre du 27^e gala des Grands prix du tourisme Chaudière-Appalaches.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Mars)
- Bilan SAAQ
- Tableau – Enrobage bitumineux

2012-04-063

**APPUI AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Madame Chantal Robitaille et résolu unanimement de signifier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan partage la crainte des administrateurs du CRSBP Chaudière-Appalaches concernant la fin des programmes d'aide financière au réseau Biblio CNCA, pour les municipalités de plus de 5 000 habitants.

BUDGET 2012-2013 – FINANCES QUÉBEC

Un extrait des documents budgétaires 2012-2013 du ministre des Finances du Québec

qui porte sur la gestion de la voirie locale au Québec est déposé aux élus. Ceux-ci conviennent de porter une attention particulière à ce dossier.

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Le directeur général informe les élus que des photos aériennes de qualité, prises entre 1984 et 2003, ont été offertes à la MRC au coût de 20 \$ l'unité.

Les élus conviennent d'autoriser le directeur général à procéder à l'acquisition de celles-ci au coût approximatif de 1 200,00 \$.

2012-04-064

**MARCHE DE LA MÉMOIRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

Attendu que le préfet Luc Lemieux a accepté la co-présidence d'honneur de « La marche de la mémoire 2012 » de la société d'Alzheimer Chaudière-Appalaches ;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2012

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement qu'une somme de 1 500 \$, non récurrente, soit versée à la société d'Alzheimer de Chaudière-Appalaches dans le cadre de cette activité.

NOTE

Suite à l'adoption de cette résolution, certains maires soulèvent le fait que la MRC ne dispose pas d'une politique d'aide financière précise et que la mise en place d'une telle directive pourrait être envisagée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet, le directeur général et certains élus répondent aux questions qui leur sont adressées par un citoyen de la MRC concernant l'avis juridique demandé à l'aviseur légal de la MRC sur le règlement Wickham.

2012-04-065

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 23h20.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 mai 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de
Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 mai 2012 à 20h00.
Sont présents :**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Richard Martel	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
Absent	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-05-066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (18 avril 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (8 mai 2012)
 - 3.3 Dépôt du comité de sécurité publique (1^{er} mai 2012)
 - 3.4 Bilan – Ventes pour taxes
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Programme d'aide financière à la Route verte
 - 4.3 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)
 - 4.4 CRÉ – SISCA (Solidarité et inclusion sociale) / Tableau RÉVISÉ de répartition budgétaire Chaudière-Appalaches

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 mai 2012

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 442-2012 La Guadeloupe
 - 5.2 Adoption du règlement 2004-71-16 avec modification (Modification au Schéma d'aménagement)
 - 5.3 Projet de règlement sur l'écoulement des eaux
 - 5.4 Certificats de conformité – Règlements 453-2012, 454-2012 et 455-2012 Saint-Georges
 - 5.5 Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation par le MTQ – Notre-Dame-des-Pins
6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Service d'évaluation – Résultat du concours d'emploi EA
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Projet de loi 71
10. DIVERS
 - 10.1 Dépôt de l'avis juridique Lavery
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-05-067

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AVRIL 2012

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 MAI 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 mai 2012 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 1^{er} MAI 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 1^{er} mai 2012 à titre d'information.

BILAN – VENTES POUR LE NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Le directeur général dépose le rapport des sommes perçues pour le compte des municipalités ou de la commission scolaire.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résument et commentent aux élus les principaux points de discussions de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

2012-05-068

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA ROUTE VERTE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé le «Sentier des Jarrets noirs» qui se veut une partie de l'axe 6 de la Route verte;

Attendu que la piste cyclable est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

Attendu que notre MRC est admissible au Programme d'aide à l'entretien de la Route verte;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy De Blois, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement:

- D'approuver la demande d'aide financière au montant 21 954,00 \$;
- De s'engager à ce que l'accès à la Route verte de notre MRC soit gratuit pour tous et en tout temps;
- De préciser que la MRC et/ou les municipalités concernées possèdent des ententes signées avec tous les propriétaires concernés par l'aménagement de la Route verte.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

Le directeur général avise les élus que les modalités du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ont été modifiées et qu'à cette fin, une demande pourrait être effectuée par la MRC, auprès du MAMROT. Les élus conviennent de la création d'un comité chargé d'étudier cette question. Messieurs Marco Marois, Éric Lachance et François Fecteau acceptent de se joindre à celui-ci.

CRÉ – SISCA (SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE) / TABLEAU DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Un tableau révisé de la répartition budgétaire des sommes dédiées au Programme de solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches (SISCA), programme sous la gestion de la CRÉ de Chaudière-Appalaches, est déposé aux membres du conseil.

2012-05-069

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 442-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT 370-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie d'une aire d'affectation publique et d'une partie d'une aire d'affectation commerciale;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation du sol, secteur urbain » faisant partie intégrante du règlement 370-2007;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 442-2012 de la municipalité de La Guadeloupe.

2012-05-070

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-16 AVEC MODIFICATIONS

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu la demande déposée par les représentants de l'Union des producteurs de la Beauce à l'effet de réduire de 5 à 3 mètres la bande minimale à conserver dans la rive dans le cas de la culture des sols à des fins d'exploitation agricole;

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges à l'effet d'agrandir son périmètre urbain pour assurer le développement du parc industriel secteur Est;

Attendu que le conseil des maires a adopté un projet de règlement 2004-71-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Attendu qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné pour ce règlement en date du 15 février 2012;

Attendu l'assemblée publique de consultation tenue le 10 avril 2012;

Attendu l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire M. Laurent Lessard en date du 19 avril 2012 demandant à la MRC d'apporter des corrections à son projet de règlement afin de le rendre conforme aux orientations gouvernementales;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-16 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX

Un projet de règlement est déposé et commenté aux élus.

2012-05-071

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 453-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA ZONE RD-540 ET DE
PERMETTRE LES GARAGES PRIVÉES EN COUR AVANT DANS LA
ZONE RA-06**

Considérant que la modification a pour effet d'identifier une zone tampon de 10 mètres et l'espace qui doit être laissée libre de tout bâtiment principal dans la zone RD-540;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage 5/6, Planche A »;

Considérant que le règlement autorise l'implantation de garage ou d'abri d'auto privé dans la cour avant dans la zone RA-906;

Considérant que cette modification précise le nombre d'allées d'accès exigées et la superficie minimale d'une aire d'agrément dans le cas d'un projet d'ensemble;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 453-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-05-072

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 454-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AUTORISER LES LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS
COMMERCIAUX DANS LA ZONE CD-502**

Considérant que la modification a pour effet de permettre les logements dans les bâtiments commerciaux de la zone CD-502;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 454-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-05-073

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 455-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN DE CRÉER UNE AIRE D'AFFECTATION**

« INSTITUTIONS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS » À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTION RÉSIDENIELLE DE TRÈS FORTE DENSITÉ

Considérant que ce règlement modifie le Plan d'affectation des sols (secteur Ouest – urbain) en intégrant un terrain situé à l'intersection de la 32e rue et du boulevard Dionne dans l'aire d'affectation « Institutions et équipements publics »;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 455-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-05-074

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE SUPERFICIES EN BORDURE DU CHEMIN DU BAS DE LA PAROISSE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie d'environ 835,0 mètres carrés dans le but de remplacer deux ponceaux par un seul ouvrage.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1° Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 3 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et des risques d'inondation;
- 2° L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;
- 3° Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4° L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;
- 5° *Critère non applicable;*
- 6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e *Critère non applicable;*

10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 835,0 m² le long du Chemin du Bas de la Paroisse sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, afin d'aménager un ponceau.

**SERVICE D'ÉVALUATION – RÉSULTAT DU CONCOURS D'EMPLOI –
DIRECTEUR DU SERVICE (ÉVALUATEUR AGRÉÉ)**

Le directeur général résume les démarches jusqu'ici réalisées afin de combler le poste de directeur du service d'évaluation (évaluateur agréé) au sein de la MRC.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée :

2012-05-075

**POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉVALUATION / MANDAT AU
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Attendu qu'un concours a été lancé afin de combler le poste de directeur du service d'évaluation;

Attendu que parmi les candidatures reçues, certaines s'avèrent intéressantes;

Attendu que des négociations pourraient être nécessaires avec les candidats retenus afin de combler ce poste;

Attendu que l'objectif du conseil des maires est de combler rapidement ce poste en fonction des échéanciers des travaux prévus au sein du service d'évaluation;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'autoriser le comité administratif à mettre à exécution le processus d'engagement d'un directeur de service à l'évaluation (évaluateur agréé) et ce, en fonction des échéanciers des travaux prévus au sein du département d'évaluation.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Avril)
- Bilan SAAQ
- Projet de loi 71

DÉPÔT DE L'AVIS JURIDIQUE LAVERY

Le directeur général dépose aux élus un avis juridique tel qu'il fut demandé à l'aviseur légal de la MRC, concernant le projet de règlement « Wickham ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet répond aux questions de citoyens concernant la position de la MRC dans le dossier des gaz de schiste.

2012-05-076

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h30.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 juin 2012 à 20h00.
Sont présents :**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Luc Poulin	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-06-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (16 mai 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (12 juin 2012)
 - 3.3 Comité administratif - Juillet
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Entente de gestion MDEIE 2012-2014 – Financement du CLD
 - 4.3 Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches
 - 4.4 Réseau des villages-relais – Demande d'appui
 - 4.5 Association bénévole Beauce-Sartigan – Demande d'appui
 - 4.6 Corridor ferroviaire du Québec Central
 - 4.7 Table de concertation Beauce-Etchemin – Prévention de l'alcool au volant

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2012

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificats de conformité – Règlements 456-2012, 458-2012 et 459-2012 Saint-Georges
 - 5.2 Certificats de conformité – Règlements 482-2012 et 485-2012 Saint-Benoît-Labre
6. GESTION DU PERSONNEL
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Enquête salariale – Direction générale
 - 9.4 Bilan des constructions en vertu de l'article 59
10. DIVERS
 - 10.1 Route Verte
 - 10.2 Congrès FQM
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-06-078

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MAI 2012

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 JUIN 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2012 à titre d'information.

2012-06-079

COMITÉ ADMINISTRATIF - JUILLET

Il est proposé par Monsieur Jérôme Lacroix, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'une séance du comité administratif le 10 juillet 2012 à 9h au siège social de la MRC.

CLD – SUIVI MENSUEL

Considérant que le directeur général par intérim, Monsieur Claude Morin a rencontré les élus en comité de travail, ce sujet n'est pas discuté.

2012-06-080

ENTENTE DE GESTION MDEIE 2012-2014 – FINANCEMENT DU CLD

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet d'entente de gestion à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et le MDEIE sur le financement du CLD pour les exercices financiers 2012-2013-2014;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2012

Attendu que les élus s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Madame Chantal Robilaille et résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'entente de gestion tel qu'identifié dans le préambule de la présente résolution et d'autoriser le préfet, Monsieur Luc Lemieux, à signer pour et au nom de la MRC ladite entente de gestion.

FONDATION DU CEGEP BEAUCE-APPALACHES

Le maire de Ville de Saint-Georges, Monsieur François Fecteau, avise les élus que la Ville procèdera directement au versement d'une contribution financière à la Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches.

À la demande des élus, il est convenu que des informations supplémentaires soient demandées au responsable de la fondation avant une prise de position.

2012-06-081

RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Transports du Québec, Monsieur Sam Hamad que la MRC de Beauce-Sartigan appuie la Fédération des Villages-relais dans ses démarches auprès de celui-ci et qu'elle partage les mêmes préoccupations de cette organisation quant à la possible modulation du programme existant.

2012-06-082

ASSOCIATION BÉNÉVOLE BEAUCE-SARTIGAN – DEMANDE D'APPUI

Attendu que l'Association bénévole Beauce-Sartigan sollicite l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan dans sa démarche visant à doter Moisson Beauce d'une ressource attribuée au chargement des denrées;

Attendu que le Centre local d'emploi a été interpellé afin qu'une subvention salariale soit versée à Moisson Beauce afin de permettre à cet organisme de combler ce poste;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité de signifier au Centre local d'emploi que la MRC de Beauce-Sartigan se joint à l'Association bénévole Beauce-Sartigan afin d'appuyer la démarche de financement entreprise par Moisson Beauce afin de doter cet organisme d'une ressource supplémentaire assignée au chargement des denrées.

CORRIDOR FERROVIAIRE DU QUÉBEC CENTRAL

Le préfet explique aux élus que le dépôt de l'étude devant évaluer le potentiel du corridor ferroviaire du Québec Central a été retardé faute de quorum lors de la rencontre de la CRÉ de Chaudière-Appalaches.

2012-06-083

**TABLE DE CONCERTATION BEAUCE-ETCHEMIN – PRÉVENTION
DE L'ALCOOL AU VOLANT**

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité de verser une somme de 250,00 \$ à la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant aux fins de la campagne publicitaire prévue auprès des étudiants du CEGEP Beauce-Appalaches et Lévis-Lauzon.

2012-06-084

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 456-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE PB-757 À MÊME LA ZONE CD-755**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage, secteur Ouest, planche B »;

Considérant que ce règlement a pour effet d'inclure trois terrains situés le long de la 32^e Rue, près du boulevard Dionne dans la zone « Publique et Institutionnelle » PB-757;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 456-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-06-085

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 458-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE
TERRASSES AU CENTRE-VILLE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier certaines dispositions pour l'implantation de terrasses au centre-ville :

- normes d'implantation;
- superficie;
- toiture;
- aménagement;
- stationnement;
- caractère saisonnier.

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Robitaille, appuyée par

Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 458-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-06-086

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 459-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE DE FAIBLE DENSITÉ À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « INSTITUTIONS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS » ET AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE DE MOYENNE DENSITÉ À MÊME L'AFFECTATION « COMMERCE S ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL »

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols – secteur Ouest urbain » en intégrant cinq terrains situés du côté nord de la 16^e Rue projetée dans l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité »;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols – secteur Est urbain » en intégrant un terrain situé en bordure du la 1^{re} Avenue, près de la 156^e Rue, dans l'aire d'affectation « Résidentielle moyenne densité »;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 459-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-06-087

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 485-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 450-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRÉ AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Considérant que ce règlement modifie les conditions pour émettre un permis de construction sur un terrain adjacent à une rue privée;

Considérant que ce règlement identifie les rues privées existantes avant l'entrée en vigueur du premier Schéma d'aménagement et de développement révisé (13 octobre 1988);

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 485-2012 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Cependant, le présent certificat n'a pas pour effet de reconnaître les différentes rues privées identifiées au règlement 485-2012 comme existantes en date du 13 octobre 1988 ou la conformité de certaines au règlement de lotissement.

2012-06-088

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 482-2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 447-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS POUR L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Considérant que ce règlement a pour effet de redéfinir « rue privée » afin d'autoriser la construction de résidence sur des terrains contigus à une servitude de passage;

Considérant que ce règlement apporte des précisions aux définitions suivantes : ligne avant, cour latérale, façade principale, marge de recul avant, marge de recul latérale;

Considérant que ce règlement détermine les normes pour l'implantation des bâtiments accessoires dans les îlots déstructurés et dans la zone de villégiature;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jérôme Lacroix, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 482-2012 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Par ailleurs, le présent certificat n'a pas pour effet de confirmer la légalité de la définition de « rue privée » par rapport à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et plus précisément avec l'article 116 de cette Loi.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Mai)
- Bilan SAAQ
- Enquête salariale – Direction générale
- Bilan des constructions en vertu de l'article 59

ROUTE VERTE

Le directeur général résume aux élus les discussions qu'il a eues avec les représentants du Centre hydrique concernant le dossier de passerelle cyclable sur le barrage Sartigan.

CONGRÈS DE LA FQM

Le directeur général rappelle aux élus qu'ils doivent confirmer leur présence au prochain congrès de la FQM afin que la MRC puisse réserver un nombre de chambres suffisant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'adresse au préfet afin de connaître la position de la MRC dans le dossier des gaz de schiste, le préfet répond au contribuable.

2012-06-089

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Yvon Paquet, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 21h45.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 août 2012 à 20h00.
Sont présents :**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Germain Létourneau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. Marcel Drouin	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Richard Martel	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-08-090

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (20 juin 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (10 juillet et 7 août 2012)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (4 juillet 2012)
 - 3.4 Adhésion au regroupement de l'UMQ / Appel d'offres pour un consultant en assurances collectives
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Projet de résolution – Gaz de schiste
 - 4.3 Potentiel ferroviaire du Québec central
 - 4.4 PNR 2 – volet local / Saint-Théophile

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

- 4.5 PNR 2 – volet local / Saint-Benoît-Labre
- 4.6 Report du dépôt des rôles d'évaluation
- 4.7 Nomination / Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (nomination au ca et délégués (2) pour l'assemblée générale)
- 4.8 Avenant – Entente de gestion 2012-2014 MDEIE – Financement du CLD
- 4.9 Carte électorale fédérale
- 4.10 Fondation du Cegep Beauce-Appalaches – Contribution
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificats de conformité –
Règlement 253-2012 Saint-Théophile
Règlements 464-2012, 465-2012 et 466-2012 St-Georges
 - 5.2 Nature des modifications à être apportées au plan d'affectation des sols de certaines municipalités suite à l'adoption du règlement 2004-71-16
 - 5.3 Projet de règlement 2004-71-17 modifiant le schéma d'aménagement
 - 5.4 Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement
 - 5.5 Modification du délai accordé aux municipalités
 - 5.6 Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée publique
- 6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Service d'évaluation
 - 6.2 Direction générale
 - 6.3 Départ à la retraite
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Bilan financier PNR 2
- 10. DIVERS
 - 10.1 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
 - 10.2 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 10.3 Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté de Beauce-Sartigan (GRAP) – Journée de consultation
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-08-091

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2012

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (10 JUILLET ET 7 AOÛT 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 10 juillet et du 7 août 2012 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (4

JUILLET 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 4 juillet 2012.

2012-08-092

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ / APPEL D'OFFRES
POUR UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former un regroupement (municipalités, MRC ou régie intermunicipale) pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, secondé par Monsieur Marcel Drouin et résolu unanimement :

Que la MRC de Beauce-Sartigan confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période de cinq ans;

Que la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la MRC.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le préfet signale aux élus que les discussions concernant le rapprochement du CLD et du CEB vont bon train, toujours dans l'objectif d'une fusion complète pour l'exercice financier 2013.

2012-08-093

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES GAZ DE SCHISTE

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan partagent des objectifs de croissance communs, élaborés dans une perspective de développement durable, alliant le développement économique et le respect de l'environnement;

Attendu que le territoire de la MRC est ciblé en vue de l'Exploitation de gaz de schiste;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les inquiétudes de nombreux citoyens quant aux méthodes actuellement utilisées pour explorer et exploiter cette filière énergétique et des impacts potentiels de celles-ci sur l'eau de surface et souterraine;

Attendu que l'eau est une ressource fondamentale et qu'elle doit être protégée de façon prioritaire;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose de doter le Québec d'une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable;

Attendu que cette stratégie visera à assurer à l'ensemble de la population un approvisionnement en eau potable de qualité, et en quantité suffisante dont bénéficieront les générations actuelles et futures, et qu'à cette fin, les MRC et municipalités du Québec devront participer à l'atteinte des objectifs de cette politique;

Attendu que le gouvernement du Québec a mis en place une étude environnementale stratégique afin d'évaluer l'ensemble des impacts relatifs au développement de la filière des gaz de schiste;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement de signifier au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministre des Ressources naturelles, au député de Beauce-Sud et au premier ministre du Québec :

Que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les inquiétudes exprimées par plusieurs de leurs concitoyens quant aux impacts potentiels de l'exploitation des gaz de schiste;

Que la volonté des élus de Beauce-Sartigan à l'effet que tout projet visant l'exploration et l'exploitation de cette filière s'effectue dans une perspective de développement durable et qu'il ne se réalise qu'avec l'assurance du respect de la protection et de l'intégrité de l'eau et en considérant la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable tel que proposée par le gouvernement;

Le désir des maires de la MRC de Beauce-Sartigan que l'étude environnementale stratégique mise en place par le gouvernement du Québec se réalise en toute transparence afin que la population dispose de toutes les informations nécessaires à la compréhension des impacts positifs et négatifs du développement de la filière des gaz de schiste.

2012-08-094

POTENTIEL FERROVIAIRE DU QUÉBEC CENTRAL

Attendu que les élus ont pris connaissance des recommandations que la CRÉ de Chaudière-Appalaches a transmises au ministère des Transports du Québec suite au dépôt de « L'étude sur le potentiel ferroviaire et commercial du chemin de fer du Québec central »;

Attendu que la CRÉ recommande, entre autres, de :

- Permettre la réalisation d'une piste cyclable sur la voie ferrée pour relier Notre-Dame-des-Pins et Vallée-Jonction, notamment sur le territoire de la MRC de Robert-Cliche, sous condition d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans entre le MTQ et les MRC concernées (Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce), aux conditions prévues à la présente;
- Prévoir les conditions audit bail emphytéotique permettant au MTQ, sur préavis d'un an, de remettre en état la voie ferrée pour permettre la circulation sur le tronçon concerné par la piste cyclable et de prévoir audit bail les compensations par le MTQ envers les MRC ou les municipalités concernées, si les conditions économiques, environnementales, sociales et commerciales le justifient;
- Permettre l'usage à des fins récréotouristiques temporaires de certains tronçons de la voie ferrée, sur la base d'une permission d'occupation entre le MTQ et les MRC, municipalités ou promoteurs concernés;
- Prévoir les conditions à ladite permission d'occupation permettant au MTQ, sur préavis convenu à ladite permission, de remettre en état la voie ferrée pour permettre la circulation ferroviaire sur les tronçons concernés par les activités récréotouristiques temporaires et de prévoir à ladite permission d'occupation, s'il y a lieu, par le MTQ envers les MRC, les municipalités ou promoteurs concernés, si les conditions économiques, environnementales, sociales et commerciales le justifient.

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Marcel Drouin et résolu unanimement de signifier au ministère des Transports, à la CRÉ de Chaudière-Appalaches et aux MRC de la région Chaudière-Appalaches que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent et appuient les recommandations de la CRÉ de Chaudière-Appalaches telles que mentionnées au préambule de la présente résolution.

2012-08-095

PNR 2 – VOLET LOCAL / VOCATION ÉLARGIE DU TERRAIN DE TENNIS - SAINT-THÉOPHILE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 10 724,59 \$ payable selon

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Il est entendu que les dépenses engagées avant la signature du protocole ne seront pas admissibles.

Monsieur Marcel Drouin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-08-096

PNR 2 – VOLET LOCAL / SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Madame Chantal Robitaille, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 789,27 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Il est entendu que les dépenses engagées avant la signature du protocole ne seront pas admissibles.

Monsieur Marcel Drouin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-08-097

REPORT DU DÉPÔT DE CERTAINS RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2012

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité de signifier aux autorités concernées que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Georges, Saint-Martin, Saint-René, Saint-Philibert, Saint-Hilaire-de-Dorset et Saint-Gédéon-de-Beauce sera reporté au 1^{er} novembre 2012 tel que le permet la loi (LFM, art. 71).

2012-08-098

NOMINATION / AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE (NOMINATION AU CA ET DEUX DÉLÉGUÉS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

Attendu que Monsieur Herman Bolduc, maire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a été nommé en novembre dernier afin d'agir à titre de représentant de la MRC de Beauce-Sartigan au sein de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

Attendu qu'il y a lieu de désigner deux personnes afin qu'elles puissent représenter la MRC lors de l'assemblée générale annuelle de l'agence;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Jean-Marc

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

Paquet et résolu unanimement que Messieurs Herman Bolduc et Jérôme Lacroix soient désignés à titre de délégués pouvant participer à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

2012-08-099

**AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION 2012-2014 MDEIE –
FINANCEMENT DU CLD – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris connaissance de l'avenant à l'entente de gestion 2012-2014 liant la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour le financement du CLD;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement d'accepter l'avenant à l'entente de gestion tel que proposé et d'autoriser le préfet à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan ledit avenant.

CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE

À titre informatif, une copie de la future carte électorale fédérale (comté de Beauce) est déposée aux élus.

2012-08-100

FONDATION DU CEGEP BEAUCE-APPALACHES - CONTRIBUTION

Attendu que la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches s'est adressée aux maires de la MRC afin que ceux-ci appuie la fondation dans le cadre de leur nouvelle campagne de financement;

Attendu que les sommes amassées serviront à l'amélioration des infrastructures sportives et culturelles du Cégep Beauce-Appalaches;

Attendu que ces sommes permettront aussi d'augmenter le Fonds de bienfaisance de la Fondation afin de mieux soutenir la clientèle étudiante beauceronne;

Attendu que le support attendu par la fondation provenant du milieu municipal de Beauce-Sartigan est 0,50¢ per capita versé sur une période de 5 ans;

Attendu que la Ville de Saint-Georges a signifié son intention de verser directement une aide financière à ladite fondation;

Attendu que les municipalités rurales (partie 1 du budget) désirent appuyer la fondation;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'appuyer la campagne de financement amorcée par la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches à la hauteur de la demande adressée au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan soit 0,50¢ per capita versé sur une période de 5 ans (0,10¢ par année) et ce, à compter de l'exercice financier 2013 dans la partie 1 du budget de la MRC de Beauce-Sartigan.

Monsieur Marcel Drouin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-08-101

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 253-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 212-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ET LE RÈGLEMENT 209-2006 RELATIF AU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDENIELLES ET DE PRÉCISER LES CONDITIONS POUR RÉALISER DES TRAVAUX FORESTIERS DANS LE RAVAGE DE CERFS DE VIRGINIE

Considérant que ce règlement modifie les dispositions relatives à l'installation d'une piscine résidentielle en fonction du règlement provincial sur le même sujet;

Considérant que ce règlement identifie les conditions à respecter pour réaliser des travaux forestiers dans le ravage de cerfs de Virginie;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 253-2012 de la municipalité de Saint-Théophile.

2012-08-102

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 464-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CD-741 À MÊME LA ZONE RB-737 ET D'AGRANDIR LA ZONE RC-815 À MÊME LA ZONE RB-751

Considérant que la modification a pour effet de modifier le Plan de zonage, secteur Ouest

- en intégrant un terrain (585-587, 22^e Rue) à la zone CD-741;
- en intégrant le terrain situé au 3000, 1^{re} Avenue Ouest à la zone RB-751.

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 464-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-08-103

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 465-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Considérant que ce règlement a pour objet d'agrandir l'aire d'affectation

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

industrielle, entre la 35^e et la 22^e Avenue (projetée) à même un secteur d'expansion industrielle en zone agricole permanente;

Considérant que ce règlement a pour effet d'inclure dans une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité une bande de terrain située du côté Est de la 22^e Avenue projetée;

Considérant que ce règlement a pour conséquence d'inclure le côté Ouest de la 22^e Avenue projetée dans une aire d'affectation résidentielle de faible densité.

Considérant que ce règlement modifie le Plan d'affectation du sol (secteur Est);

Considérant que ce règlement modifie le Plan d'affectation du sol (secteur Ouest) en réduisant le périmètre urbain d'une superficie approximative de 18,32 hectares à même une partie de l'affectation industrielle à contraintes modérées, le long de la 30^e Avenue. La partie exclue fait dorénavant l'objet d'une affectation forestière (non assujettie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*).

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 465-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-08-104

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 466-2012 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AGRANDIR LE PARC TECHNOLOGIQUE ET DEUX ZONES
RÉSIDENTIELLES LE LONG DE LA 22^E AVENUE PROJETÉE ET AFIN
DE CRÉER UNE ZONE FORESTIÈRE DANS LE SECTEUR OUEST**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur Est, de la façon suivante :

- Agrandir la zone IB-131 entre la 35^e et la 22^e Avenue projetée;
- Agrandir la zone RC-128 du côté Est de la 22^e Avenue projetée;
- Agrandir la zone RB-125 du côté Ouest de la 22^e Avenue projetée;
- Créer la zone RX-060 (expansion résidentielle) de part et d'autre de la 22^e Avenue, sur la partie restante dans la zone agricole permanente.

Considérant que le règlement modifie le plan de zonage, secteur Ouest, en créant la zone FO-822 à même une partie de la zone IB-813, le long de la 30^e Avenue;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 466-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-08-105

NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN D’AFFECTATION DES SOLS DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L’ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-16

Attendu que le règlement 2004-71-16 est entré en vigueur le 17 juillet 2012 suite à l’avis favorable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte en vertu du 2^e alinéa de l’article 53.11.4 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* le :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D’URBANISME D’UNE MUNICIPALITÉ SUITE À L’ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-16

Municipalité concernée et nature des modifications: Le conseil de la Ville de Saint-Georges devra, dans les six mois suivants l’entrée en vigueur du règlement 2004-71-16, modifier son plan d’urbanisme afin d’inclure le lot 4 502 397 (S : 18,32 hectares) à son périmètre urbain – secteur est, et d’exclure une superficie de 18,46 hectares du parc industriel – secteur ouest pour l’affecter forestier.

2012-08-106

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-17 MODIFIANT LE SCHEMA D’AMÉNAGEMENT

Attendu que le Schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d’y intégrer un secteur déjà construit;

Attendu que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a émis une décision favorable sur cette demande d’exclusion de la zone agricole permanente (dossier 401757);

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l’unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-17 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, en vertu de l’article 50 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, de requérir l’avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

De plus, il est résolu d’adopter en vertu de l’article 53.11.4 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications qu’une municipalité devra adopter advenant la modification du Schéma, à savoir :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées au plan d’urbanisme de la Ville de Saint-Georges suite à l’entrée en vigueur du règlement 2004-71-17

Municipalité concernée: Ville Saint-Georges.

Nature des modifications: Modifier le plan d'affectation du sol accompagnant son plan d'urbanisme ainsi que le plan de zonage intégré à son règlement de zonage.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Normand Roy, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret.

Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre urbain de la Ville de Saint-Georges.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

2012-08-107

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-71-17

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-17 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2012-08-108

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-17.

2012-08-109

NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU SERVICE D'ÉVALUATION (ÉVALUATEUR AGRÉÉ)

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste de directeur au service de l'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le comité administratif, mandaté par le conseil des maires, est parvenu à une entente avec un candidat;

Attendu que les modalités d'engagement sont présentées et expliquées aux élus;

Il est proposé par Monsieur Richard Martel, appuyé par Monsieur Marcel Drouin

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

et résolu unanimement de confirmer l'engagement, à compter du 4 septembre 2012, de Monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé, à titre de directeur du service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan aux conditions négociées par le comité administratif de la MRC.

Il est de plus résolu de modifier la politique salariale des cadres afin d'y intégrer les conditions particulières négociées entre l'employeur et l'employé.

2012-08-110

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM (DIRECTION GÉNÉRALE) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement de nommer Madame Lyne Bégin à titre de directrice générale adjointe par intérim et ce, en fonction des conditions prévues à l'article 24.06 de la convention collective des employés syndiqués de la MRC.

Il est de plus résolu de modifier les autorisations de signature des effets bancaires de la MRC afin que soient autorisé M. Luc Lemieux et/ou M. Martin Busque et/ou M. Éric Paquet et/ou Mme Lyne Bégin à signer lesdits effets bancaires pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

DÉPART À LA RETRAITE DE MME NICOLE DESROCHERS

Le directeur général signale aux élus que Mme Nicole Desrochers, secrétaire de direction, l'a avisé de son intention de quitter son poste afin de prendre sa retraite à compter du 24 août 2012.

2012-08-111

MOTION DE REMERCIEMENTS

Monsieur Martin Busque propose une motion de remerciements adressée à Madame Nicole Desrochers pour les bons et précieux services rendus au sein de la MRC et ce, depuis 1984.

CORRESPONDANCE

Suite à présentation du bordereau de correspondance, la résolution suivante est adoptée :

2012-08-112

APPUI À MOISSON BEAUCE / DEMANDE AU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

Attendu que Moisson Beauce envisage mettre à niveau sa cuisine afin de répondre aux besoins sans cesse grandissant et pour améliorer le taux de récupération des aliments aux bénéfiques des démunis;

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Marcel Drouin et résolu unanimement d'appuyer les démarches de financement entreprises par Moisson Beauce auprès de Développement économique Canada dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Juillet)
- Bilan SAAQ
- Bilan financier PNR 2

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général résume aux élus l'état d'avancement des travaux de rédaction du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Celui-ci indique aux élus qu'ils devront se positionner quant à la possible création d'un poste de coordonnateur incendie au niveau régional.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le directeur général signale aux élus qu'un document préliminaire fixant les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles (PGMR) est maintenant disponible. Il rappelle également aux élus que notre MRC devra réviser son PGMR.

GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ DE BEAUCE-SARTIGAN (GRAP) – JOURNÉE DE CONSULTATION

Le directeur général rappelle aux élus l'invitation qui leur a été adressée afin de participer à la journée de consultation qui se tiendra au Centre multifonctionnel de Saint-Éphrem-de-Beauce le 7 septembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Bégin, maire de Notre-Dame-des-Pins questionne les élus afin de savoir s'ils sont confrontés, dans les développements résidentiels, à implanter des bassins de rétention.

M. Marcel Drouin, représentant de Ville St-Georges, invite les élus à l'ouverture officielle de la 2^e glace à l'aréna Lacroix-Dutil, qui se tiendra le 19 août à 11h30.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 août 2012

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h32.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 septembre 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 19 septembre 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Germain Létourneau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier et Madame Lyne Bégin, directrice générale adjointe par intérim sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-09-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Eric Lachance, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (15 août 2012)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (11 septembre 2012)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (12 septembre 2012)
 - 3.4 Dossier Dons et commandites
 - 3.5 Offre de services en droit municipal / Lavery
 - 3.6 Reconduction du programme d'aide financière aux MRC
 - 3.7
4. DOSSIERS RÉGIONAUX

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 septembre 2012

- 4.1 CLD – Suivi mensuel
- 4.2 Projet d'entente de gestion CLD/MRC
- 4.3 Dossier transport collectif inter régional
- 4.4
- 4.5
- 4.6
- 4.7
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificats de conformité
 - 5.2 Dossier éolienne et règlementation régionale
 - 5.3 Avis de la MRC concernant une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée par la Municipalité de La Guadeloupe
 - 5.4 Nomination personne désignée cours d'eau / Saint-Théophile
 - 5.5
 - 5.6
- 6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Code d'éthique et de déontologie
 - 6.2
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3
- 10. DIVERS
 - 10.1 Comité de travail / révision du PGMR
 - 10.2 Rappel congrès FQM
 - 10.3 Volet 3 PIQM
 - 10.4 Formation UMQ
 - 10.5 Journée de consultation GRAP / SISCA
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-09-115

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2012

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Martin Busque résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 SEPTEMBRE 2012

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 11 septembre 2012 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (12 SEPTEMBRE 2012)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 12 septembre 2012.

DOSSIER DONS ET COMMANDITES

Est déposé aux élus un bref historique des contributions financières versées par la MRC à différents organismes et fondations. Est joint aux documents une proposition de politique de dons, les objectifs de celle-ci et ses principes. Les élus estiment que la mise en place d'une telle politique devrait être réalisée en concertation avec le CLD afin, entre autres, d'éviter les doublons.

2009-09-116

RENOUVELLEMENT SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE – LAVERY

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 700\$ annuellement; (volet a et b)

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Deblois, appuyé de Monsieur François Fecteau et résolu d'accepter la proposition de services professionnels de Lavery au montant de 700\$, et ce, pour une période de 1 an.

2009-09-117

RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

Attendu que le conseil a pris connaissance de la demande d'appui adressée aux MRC du Québec par les élus de la MRC du Rocher-Percé aux fins de la reconduction du programme d'aide financière aux MRC;

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les vues de leurs confrères de la MRC du Rocher-Percé à savoir :

- que le programme d'aide financière aux MRC devrait faire l'objet d'une reconduction dans le cadre du renouvellement du partenariat fiscal et financier à intervenir entre le monde municipal et le Gouvernement du Québec;
- que l'aide financière consentie soit bonifiée et qu'à cette fin la Fédération québécoise des municipalités s'assure de son renouvellement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu de signifier au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que les élus partagent la position prise par les maires de la MRC du Rocher-Percé telle que mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les élus ayant discuté de ce sujet en comité de travail, ce sujet n'est pas discuté dans la présente séance.

PROJET D'ENTENTE DE GESTION CLD/MRC

Le directeur général dépose aux élus le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le CLD. Cette entente vise à définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement économique ainsi que les conditions de leur exercice. Les maires sont invités à prendre connaissance du document et le commenter au besoin. La version finale pour adoption sera déposée lors de la séance du mois d'octobre 2012.

DOSSIER TRANSPORT COLLECTIF INTER RÉGIONAL

Le directeur général dépose et résume aux élus les résultats de l'étude confiée à la firme Vecteur 5 concernant la mise en place d'un service express d'autobus entre Ville de Saint-Georges et Ville de Québec.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Aucun certificat n'est déposé à la présente séance.

2012-09-118

DOSSIER ÉOLIENNE ET RÉGLEMENTATION RÉGIONALE

Attendu que les élus ont pris connaissance des demandes des municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset et Saint-Théophile qui s'adressent à la MRC de Beauce-Sartigan afin que son schéma d'aménagement et de développement soit modifié afin d'y intégrer des normes régissant l'implantation d'éoliennes sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Yvon Paquet et résolu d'autoriser la mise en branle de démarches visant à modifier le schéma d'aménagement de la MRC afin d'y intégrer des normes relatives à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Beauce-Sartigan.

2012-09-119

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À DES FINS AUTRES
QU'AGRICILES DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE**

La municipalité souhaite acquérir des parcelles de lots afin d'aménager un évacuateur de cru et un fossé de dérivation. La demande représente une superficie de 3 814,9 m² sur les lots 26B-72, 27A-72, 27A-66 et 27B-35, rang B, canton Forsyth.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que selon les données de l'Inventaire des Terres du Canada, le potentiel agricole des lots concernés et des lots voisins est constitué de sol de classe 4 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

Considérant que ces infrastructures ne restreignent pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles compte tenu des faibles superficies en cause (environ 3 814,9 m²);

Considérant les activités agricoles existantes et les contraintes minimales générées par l'application des règlements en matière d'environnement à l'égard de ce type d'équipement;

Considérant que ces équipements ne peuvent être installés hors de la zone agricole permanente en raison des objectifs qui y sont reliés;

Considérant que cette demande ne compromet pas les ressources eau et sol pour l'agriculture

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Roland Boucher, et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande déposée par Municipalité de La Guadeloupe.

2012-09-120

POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU-NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE MUNICIPALITÉ DE ST-THÉOPHILE

Attendu l'adoption de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC ainsi que les prescriptions de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu les ententes intervenues avec les municipalités locales quant au partage des responsabilités en matière de gestion des cours d'eau;

Attendu que l'article 4 de cette entente prévoit la désignation d'un employé local qui sera par la suite nommé par la MRC à titre de personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement de nommer Monsieur Michael Poulin à titre de suppléant au responsable de l'application de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC, et ce, pour le territoire de la municipalité de Saint-Théophile.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le directeur général dépose un projet de code d'éthique et de déontologie s'adressant aux employés de la MRC. Ce code devra faire l'objet d'une consultation auprès des employés et sera déposé à nouveau au présent conseil pour adoption avant décembre 2012 tel que le prévoit la Loi.

CORRESPONDANCE

Suite à la présentation du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Juillet)
- Bilan SAAQ

COMITÉ DE TRAVAIL / DOSSIER PGMR

Il est convenu qu'un comité de travail devra être formé sous peu dans le dossier du renouvellement du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

RAPPEL CONGRÈS DE LA FQM 2012

Le préfet rappelle aux élus que le prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 29 septembre prochain et des chambres ont été réservées à cette fin au Château Laurier à Québec.

VOLET 3 PIQM / RESSOURCE EN GÉNIE MUNICIPAL

Le directeur général avise les élus qu'une première rencontre de travail du comité « PIQM » s'est tenue dernièrement et que pour alimenter celui-ci un sondage a été transmis aux directions générales des municipalités. Les maires sont sollicités afin de s'assurer que le sondage soit complété le plus rapidement possible.

FORMATION UMO

Monsieur François Fecteau invite ses confrères à participer à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec qui porte sur l'enrobage bitumineux. Cette rencontre se tiendra à Saint-Georges le 4 octobre prochain

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

JOURNÉE DE CONSULTATION / GRAP-SISCA

Le directeur général résume aux élus les discussions tenues dans le cadre d'une demi-journée de consultation portant sur l'inclusion sociale et la pauvreté. Cette activité visait à alimenter le comité GRAP afin que celui-ci puisse élaborer un

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 septembre 2012

plan d'action régional afin d'accéder aux sommes dévolues dans le cadre du programme SISCA. À la lumière du travail réalisé lors de cette rencontre, il appert que les efforts seront concentrés afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population démunie du territoire.

2012-09-121

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Eric Lachance, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h 15.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 octobre 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Germain Létourneau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier, et madame Lyne Bégin, directrice générale adjointe par intérim, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-10-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 2012
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2012
 - 3.3 Dépôt du projet de règlement 2012-82 Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauce-Sartigan
 - 3.4 Avis de motion du règlement 2012-82 Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauce-Sartigan
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Projet d'entente de gestion CLD/MRC

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

- 4.2.1 Budget 2013 CLD / CEB
- 4.3 PNR2 Volet local municipalité Saint-Éphrem « Ressource socioculturelle »
- 4.4 PNR2 Volet local municipalité La Guadeloupe « Une goutte de fraîcheur! »
- 4.5 Projet d'acquisition de l'emprise ferroviaire Tring-Jonction / Lac-Mégantic
- 4.6 Mise à niveau estimation préliminaire piste cyclable (Route Verte)
- 4.7 Sondage maison honoraires professionnels – PIQM 3
- 4.8 Plan d'intervention – infrastructures routières locales
- 4.9 Appui au CJE de Beauce-Sud
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 468-2012 – Saint-Georges
 - 5.2 Avis CPTAQ / MTQ – Route 204 – Saint-Georges
- 6. GESTION DU PERSONNEL
 - 6.1 Équité salariale
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ
 - 9.3 Bilan inspection régionale au 30 septembre 2012
- 10. DIVERS
 - 10.1 Retour sur le congrès de la FQM
 - 10.2 Séance du conseil des maires du 28 novembre 2012
 - 10.3 Renouvellement de l'entente de desserte policière régionale
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-10-123

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Herman Bolduc, appuyé par monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 OCTOBRE 2012

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2012 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2012-82 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Est déposé aux élus, le projet de règlement 2012-82 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauce-Sartigan ».

Les élus s'en estimant satisfaits, il est convenu d'entreprendre les démarches visant son adoption.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2012-82 CODE

**D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE
BEAUCE-SARTIGAN**

Monsieur Denis Drouin donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil des maires sera soumis un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauce-Sartigan.

Une dispense de lecture pour ce règlement est produite en même temps que le présent avis.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les membres du conseil des maires siégeant au sein du CLD résumant et commentent aux élus les principaux sujets de discussion tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

2012-10-124

PROJET D'ENTENTE DE GESTION CLD/MRC

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et le CLD de Beauce-Sartigan qui définit le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

Il est proposé par monsieur François Fecteau, appuyé par monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente déposée et d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à celle-ci.

2012-10-125

**BUDGET 2013 – NOUVEL ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE CLD/CEB**

Attendu que les élus ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2013 du Conseil économique de Beauce et du manque à gagner évalué à 83 000 \$ pour équilibrer ce budget;

Attendu qu'à l'intérieur de ce cadre budgétaire, il est suggéré une bonification de 50 000 \$ de l'aide financière octroyée en 2012 au CLD;

Attendu les discussions intervenues à ce sujet;

Il est proposé par monsieur François Fecteau, appuyé par monsieur Herman Bolduc de verser, dans le cadre de l'exercice financier 2013, une somme supplémentaire de 27 660 \$ représentant le tiers (1/3) du manque à gagner annoncé.

Messieurs Marco Marois et Yvon Paquet, de même que madame Chantale Robitaille, expriment leur dissidence. La présente résolution est adoptée majoritairement.

2012-10-126

**PNR2 –VOLET LOCAL – ST-EPHREM – RESSOURCE
SOCIOCULTURELLE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Martin Busque, secondé par monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 14 796 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-10-127

PNR2 –VOLET LOCAL – LA GUADELOUPE – UNE GOUTTE DE FRAÎCHEUR!

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Roland Boucher, secondé par monsieur Germain Létourneau et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 38 406 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

PROJET D'ACQUISITION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE TRING-JONCTION/LAC-MÉGANTIC

Le directeur général dresse un portrait de l'état de situation dans ce dossier, de même que de la prise de position de la MRC du Granit. Une rencontre a été sollicitée auprès des MRC œuvrant à ce projet afin de clarifier certaines questions.

MISE À NIVEAU – ESTIMATION PRÉLIMINAIRE – PISTE CYCLABLE (ROUTE VERTE)

Le directeur général dépose aux élus une estimation préliminaire mise à jour concernant la construction de la piste cyclable (Route Verte) entre Notre-Dame-des-Pins et Vallée-Jonction.

SONDAGE MAISON – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PIQM 3

Le directeur général dépose aux élus les résultats du sondage maison ayant été adressé aux municipalités concernant les honoraires professionnels versés par celles-ci au cours des 5 dernières années.

PLAN D'INTERVENTION – INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Le directeur général explique le mode de fonctionnement du programme PIIRL. Des informations supplémentaires sont demandées à Transport Québec et ce sujet sera ramené à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des maires.

2012-10-128

APPUI AU CJE BEAUCE-SUD (TABLE JEUNESSE)/SYSTÈME

D'ÉCHANGE LOCAL EN BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que la Table jeunesse Beauce-Sartigan, sous l'égide du Carrefour jeunesse de Beauce-Sud, désire mettre en place un système d'échange local appliqué via une plate-forme internet et qu'à cette fin, elle désire déposer ce projet auprès du Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par monsieur Marco Marois, secondé par monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement d'appuyer la Table jeunesse Beauce-Sartigan dans ses démarches visant l'implantation d'un système d'échange local pour les résidents de la MRC de Beauce-Sartigan.

2012-10-129

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 468-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150-2005
RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AFIN
D'AUTORISER L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS
ALIMENTAIRES SAISONNIERS**

Considérant que ce règlement permet dorénavant l'usage « Étalage extérieur de produits alimentaires saisonniers » dans certaines zones du périmètre urbain;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Herman Bolduc, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 468-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-10-130

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET
L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE SUPERFICIES
EN BORDURE DE LA ROUTE 204 DANS LA VILLE DE SAINT-
GEORGES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, une superficie d'environ 3 609,5 mètres carrés sur les lots 17A-p rang I, 3 474 021, 3 123 941, 3 123 944 et 3 123 945 dans le but d'installer des glissières de sécurité, d'adoucir des nouveaux talus et de remplacer deux ponceaux.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^e Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

raison de la faible superficie requise;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e *Critère non applicable;*

10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Busque, appuyé par madame Huguette Plante et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 3 609,5 m² en bordure de la Route 204 sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

GESTION DU PERSONNEL

Le directeur général signale qu'une plainte a été déposée par le Syndicat des employés de la MRC auprès de la Commission sur l'équité salariale suite au dépôt du 2^e rapport de maintien de l'équité. Le directeur général résume les démarches entreprises à la suite de celle-ci.

CORRESPONDANCE

Suite à la présentation du bordereau de correspondance, la résolution suivante est déposée :

2012-10-131

**SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE / DEMANDE D'ADHÉSION /
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'adresse à la MRC afin d'adhérer au service d'inspection régionale pour l'exercice financier 2013;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur François

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

Fecteau et résolu à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la municipalité de Saint-Benoît-Labre au sein du service d'inspection régionale et d'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer les documents relatifs à cette adhésion.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de septembre 2012
- Bilan SAAQ
- Bilan inspection régionale au 30 septembre 2012

RETOUR SUR LE CONGRÈS DE LA FQM

Les élus s'expriment sur le congrès 2012 de la FQM. Certains signalent, entre autres, que la dimension des locaux et la popularité de certains ateliers rendent le tout difficile d'accès.

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 28 NOVEMBRE 2012

Le préfet mentionne aux élus que la prochaine séance du conseil est prévue le 28 novembre prochain. Le directeur général rappelle la procédure quant aux élections aux postes du comité administratif et les nominations aux différents comités de la MRC.

2012-10-132

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DESSERTE POLICIÈRE RÉGIONALE LIANT LA MRC ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu les démarches et négociations amorcées visant l'intégration des forces policières de la région de Beauce-Sartigan;

Attendu que la Ville de Saint-Georges s'est adressée au ministre de la Sécurité publique en date du 10 avril 2012 afin d'abolir son corps de police;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a autorisé, en date du 22 juin 2012, l'abolition du corps de police de Ville de Saint-Georges;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan a déjà signifié, en janvier 2012, qu'il convenait dans une perspective d'unification des forces policières de la région, que :

- la localisation du poste de police soit sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;
- la Ville se voit réserver un siège d'office au sein du comité de sécurité publique de la MRC;
- la future entente devant lier la MRC et la Sûreté du Québec soit négociée pour une période minimale de dix ans;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 octobre 2012

Attendu que les maires des municipalités rurales de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que la mise en place du nouveau corps policier régional, sous l'égide de la Sûreté du Québec, améliorera la desserte régionale et qu'à cette fin, ils estiment que l'entente liant la MRC et la Sûreté du Québec pour la desserte du territoire doit être renouvelée parallèlement à la date d'intégration des forces policières fixée par le comité de reclassement dûment nommé par le ministre;

Attendu que la date fixée par ledit comité est le 15 novembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Martin Busque et résolu unanimement de demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur Stéphane Bergeron, de s'assurer du traitement diligent du processus enclenché et mentionné ci-haut afin de renouveler d'ici le 15 novembre, à la satisfaction des partenaires impliqués, l'entente liant la MRC et la Sûreté du Québec pour la desserte du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2012-10-133

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Denis Drouin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 10h55.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 28 novembre 2012

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 28 novembre 2012 à 20h00. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
Absent	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Luc Lemieux, préfet.

2012-11-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉLECTIONS
 - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 3.2 Procédures d'élection
 - 3.3 Mise en candidature aux postes de préfet suppléant et sièges 2 et 3 du comité administratif
 - 3.4 Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil
4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 4.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2012
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 20 novembre 2012
 - 4.3 Prévisions budgétaires 2013

- Adoption du budget, par partie (1 à 5)
- Adoption des quotes-parts
- Fixation du taux d'intérêt sur arrrages
- 4.4 Dates des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires 2013
- 4.5 Adoption du règlement 2012-82 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC »
- 4.6 Contrat de service SAAQ
- 4.7 Soumission Cour municipale
- 5. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 5.1 CLD – Suivi mensuel
 - 5.2 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec / St-Gédéon et St Martin
 - 5.3 PIQM 3 / Demande d'aide financière au MAMROT
 - 5.4 Boues de fosses septiques
- 6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Certificats de conformité (s'il y a lieu)
 - 6.1.1 Règlement 478-2012 – Ville de Saint-Georges
 - 6.1.2 Règlement 480-2012 – Ville de Saint-Georges
 - 6.2 Adoption du règlement 2004-71-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites du périmètre urbain de la Ville de Saint-Georges
 - 6.3 Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ – Notre-Dame-des-Pins
 - 6.4 Projet de règlement 2004-71-18 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des Pins dans le cadre des travaux de réaménagement de la Route 173 (raccordement avec l'autoroute 73)
 - 6.5 Avis de motion – Projet de règlement 2004-71-18 modifiant le règlement 2004-71 du schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 6.6 Modification du délai accordé aux municipalités pour donner leur avis sur le projet de règlement 2004-71-18
 - 6.7 Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée publique de consultation
 - 6.8 Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ – Ville de Saint-Georges
- 7. GESTION DU PERSONNEL
- 8. CORRESPONDANCE
- 9. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 10.1 États financiers mensuels
 - 10.2 Bilan SAAQ
 - 10.3 Livre Blanc
- 11. DIVERS
 - 11.1 Vœux des Fêtes
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT, AUX SIÈGES 2
ET 3 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS AUX
AUTRES COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR
DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2012-11-135

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par monsieur Martin Busque, secondé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement que monsieur Luc Lemieux, préfet, et monsieur Éric Paquet, directeur général, soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

EXPLICATIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 a été remise à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au poste de préfet suppléant soit celui de monsieur Martin Busque dont la candidature est proposée par messieurs Jean-Guy De Blois, maire de Saint-René et Gaétan Bégin, maire de Saint-Évariste-de-Forsyth.

Le président d'élection déclare élu monsieur Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines, préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de Ville Saint-Georges, monsieur François Fecteau.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 2 soit celui de monsieur Herman Bolduc dont la candidature est proposée par monsieur Marco Marois, maire de Saint-Benoît-Labre et madame Chantal Robitaille, mairesse suppléante de Saint-Philibert.

Le président d'élection déclare élu monsieur Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au

siège numéro 3 soit celui de monsieur Jean-Marc Paquet dont la candidature est proposée par messieurs Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley et Jean-Guy De Blois, maire de Saint-René.

Le président d'élection déclare élu monsieur Jean-Marc Paquet, maire de Saint-Martin au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

2012-11-136

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES AU CA

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet suppléant et membres du comité administratif aux sièges 2 et 3;

Attendu que le représentant de Ville Saint-Georges au siège 1 n'est pas un poste électif;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, secondé par monsieur François Fecteau et résolu unanimement:

- Que monsieur Martin Busque soit nommé au poste de préfet suppléant;
- Que monsieur Herman Bolduc soit nommé au siège 2 du comité administratif;
- Que monsieur Jean-Marc Paquet soit nommé au siège 3 du comité administratif.

2012-11-137

AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET EXTERNES)

Il est proposé par monsieur Martin Busque, secondé par monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

POSTE NUMÉRO 1 : Le préfet est membre d'office.

POSTES #2 ET #3 : Marco Marois (# 2) et Marc Nadeau (# 3)
Substitut : Roland Boucher

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Martin Busque
Jean-Marc Paquet

COMITÉ ET COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Les membres du comité administratif.

COMITÉS INTERNES

Comité de la ruralité :

MRC : préfet, directeur général, Normand Roy

CLD: directeur général

Comité de sécurité incendie :

MRC : préfet, Jean-Marc Paquet, directeur général, coordonnateur du schéma

Ville Saint-Georges : 1 élu, directeur du Service des incendies

Comité de la piste cyclable :

Préfet, directeur général, Yvon Paquet, Pierre Bégin, François Fecteau (Suivi Véloroute Chaudière)

Comité des matières résiduelles :

Jean-Marc Paquet

Jérôme Lacroix

Comité de sélection du personnel :

Préfet

Comité de suivi de l'aéroport:

Préfet, directeur général, Marco Marois

Gestion des boues de fosses septiques:

Membres du comité administratif et 1 représentant de la Ville

COMITÉS EXTERNES

Cour municipale commune: Jean-Guy De Blois

COBARIC III: Normand Roy

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière:

Herman Bolduc, incluant l'assemblée générale annuelle

Jérôme Lacroix (substitut)

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches:

Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires Beauce-Appalaches:

Préfet

CAUCA: Herman Bolduc

Transport collectif: Préfet, directeur général

Transport autonomie (c.a.) : Préfet

CEB (CLD) : 3 représentants nommés conformément à l'acte d'accord intervenu entre le CEB et le CLD soit :

Luc Lemieux, François Fecteau et Marcel Drouin

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 28 novembre 2012

FLI - FLS:

Jean-Marc Paquet

Festival beauceron de l'Érable: Herman Bolduc

Zec Jaro: Roland Boucher

Table Alcool au volant : Pierre Bégin

Comité de vigilance – Régie
Intermunicipale de Beauce-Sud : Directeur général

Santé l'action : Chantal Robitaille

2012-11-138

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / COMPOSITION ET
NOMINATION**

Attendu la fusion des corps policiers sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan sera desservie par la Sûreté du Québec sur l'ensemble de son territoire y incluant celui de Ville de Saint-Georges;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la composition du comité de sécurité publique afin d'y intégrer des représentants élus de Ville de Saint-Georges;

Attendu que le conseil des maires doit procéder à la nomination des membres du comité de sécurité publique;

Attendu que le mandat des élus aux sièges 3 et 4 de ce comité est présentement échu;

Attendu que monsieur Marco Marois a déposé sa candidature afin de combler le poste au siège numéro 3 et que monsieur Normand Roy a fait de même au siège numéro 4;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

Que la composition du comité de sécurité publique soit modifiée afin d'y intégrer deux représentants élus de la Ville de Saint-Georges;

Que le comité de sécurité publique soit formé comme décrit ci-dessous, suite au dépôt des candidatures mentionnées dans le préambule de la présente résolution :

Siège 1 : Mme Huguette Plante (échéance novembre 2013)
Siège 2 : M. Pierre Bégin (échéance novembre 2013)
Siège 3 : M. Marco Marois (échéance novembre 2014)
Siège 4 : M. Normand Roy (échéance novembre 2014)
Siège 5 : Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 : Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

2012-11-139

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 17 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2012 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
20 NOVEMBRE 2012**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 20 novembre 2012 à titre d'information.

2012-11-140

ADOPTION DU BUDGET 2013 - PARTIE I (Municipalités rurales)

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'adopter le budget 2013, partie I tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 449 168 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 25 000 \$ (provenant en partie du surplus reporté du contrat d'évaluation avec Ville Saint-Georges) ainsi qu'une quote-part totale de 444 856 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2012-11-141

ADOPTION DU BUDGET 2013 - PARTIE II (Boues de fosses septiques)

Il est proposé par monsieur Martin Busque, secondé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'adopter le budget 2013, partie II tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie II totalise 409 675\$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2012-11-142

**ADOPTION DU BUDGET 2013 - PARTIE III (Municipalités rurales et
Ville Saint-Georges)**

Il est proposé par monsieur François Fecteau, secondé par monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'adopter le budget 2013, partie III tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 2 155 038 \$ et comprend une affectation de surplus de 100 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 1 177 636 \$ provenant des municipalités.

2012-11-143

ADOPTION DU BUDGET 2013 - PARTIE IV (Inspection régionale)

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'adopter le budget 2013, partie IV tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 28 novembre 2012

Le budget de la partie IV totalise 40 430 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenus.

2012-11-144

ADOPTION DU BUDGET 2013 - PARTIE V (Service d'ingénierie)

Il est proposé par monsieur Herman Bolduc, secondé par monsieur Denis Drouin et résolu unanimement d'adopter le budget 2013, partie V tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie V totalise 175 813 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités qui adhéreront à l'entente créant le Service d'ingénierie, le tout, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière via le programme PIQM 3.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations.

2012-11-145

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2013

Il est proposé par monsieur François Fecteau, secondé par monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2013 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eaux municipaux et régionaux ainsi que pour les opérations du Service d'ingénierie qui sera implanté au cours de l'exercice financier 2013.

2012-11-146

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur Martin Busque, secondé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2012-11-147

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET COMITÉ ADMINISTRATIF 2013

Il est proposé par monsieur Denis Drouin, secondé par madame Huguette Plante et résolu unanimement que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2013 :

	<u>Comité administratif</u>	<u>Séance régulière</u>
	9h	20h
☒	15 janvier 2013	16 janvier 2013
☒	12 février 2013	20 février 2013
☒	12 mars 2013	20 mars 2013
☒	9 avril 2013	17 avril 2013
☒	7 mai 2013	15 mai 2013

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 28 novembre 2012

<u>Comité administratif</u>	<u>Séance régulière</u>
✕ 11 juin 2013	19 juin 2013
✕ 13 août 2013	21 août 2013
✕ 10 septembre 2013	18 septembre 2013
✕ 8 octobre 2013	16 octobre 2013
✕ 19 novembre 2013	27 novembre 2013

Note : Pas de séance en juillet et en décembre

2012-11-148

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-82 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'avis de motion a été donné.

Il est proposé par monsieur Marco Marois, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu d'adopter le règlement 2012-82 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2012-11-149

CONTRAT DE SERVICE SAAQ

Attendu que les élus ont pris connaissance des modifications proposées à l'entente liant la MRC de Beauce-Sartigan et la Société d'assurance automobile du Québec pour les opérations du Service d'immatriculation;

Il est proposé par monsieur Herman Bolduc, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu d'autoriser le préfet, monsieur Luc Lemieux à signer le renouvellement de l'entente pour et au nom de la MRC.

SOUSSION COUR MUNICIPALE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

CLD – SUIVI MENSUEL

Ce sujet ayant été discuté en comité de travail, il n'est pas traité dans le cadre de la présente séance.

2012-11-150

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC / SAINT-GÉDÉON ET SAINT-MARTIN

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan et les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Martin sont admissibles à une somme globale de 131 600\$ en raison de la construction de la ligne de transport pour le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin;

Considérant que les organismes admissibles doivent s'entendre sur le partage de la somme accordée dans le cadre de ce programme;

Considérant que ladite ligne de transport pour le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin doit se réaliser exclusivement sur le territoire des municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Martin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy De Blois, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan approuve le partage de la somme accordée aux organismes admissibles dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne de transport pour le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin.

Le partage de cette somme globale de 131 600\$ devant être réalisé entre les deux (2) municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Martin au prorata de la longueur respective de ladite ligne de transport sur le territoire de chacune de ces municipalités.

2012-11-151

PIQM 3 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT

Considérant que la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de Service d'ingénierie régional;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bégin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du PIQM relativement au projet de création d'un Service d'ingénierie régional;

Que monsieur Luc Lemieux, préfet, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet déposé dans le cadre du volet 3 du PIQM.

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les élus prennent connaissance du projet de renouvellement du protocole d'entente concernant la fourniture de services (transport, cueillette et traitement des boues septiques). Ils conviennent de signifier à Ville de Saint-Joseph leur intérêt à reconduire, sous certaines conditions, cette entente.

2012-11-152

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement 478-2012 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 de la Ville de Saint-Georges afin d'agrandir l'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'affectation « Commerces et services d'utilité quotidienne » pour un terrain le long de la Route 204

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols – secteur Est urbain » en agrandissant l'aire d'affectation « Commerces et services d'utilité quotidienne » par une affectation « Commerces et services de type local et régional » pour y intégrer un terrain situé le long de la Route 204;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Herman Bolduc, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 478-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-11-153

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement 480-2012 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 de la Ville de Saint-Georges afin de modifier les documents requis pour l'émission d'un permis de construction dans une zone industrielle

Considérant que ce règlement modifie les documents requis pour l'émission d'un permis de construction dans une zone industrielle en exigeant un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'égout destinés à la gestion des eaux pluviales lorsque requis en vertu du Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 480-2012 de la Ville de Saint-Georges.

2012-11-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite agrandir son périmètre urbain sur une superficie d'environ 3,9 hectares afin d'y intégrer des terrains déjà construits;

Attendu la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles sur cette demande (dossier 401757) le 9 juillet 2012;

Attendu la demande de la Ville de Saint-Georges afin que la MRC modifie son Schéma d'aménagement et de développement révisé (résolution 11-7117);

Attendu l'avis favorable émis en date du 10 octobre 2012 par le ministre M. Sylvain Gaudreault sur cette modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité que le règlement 2004-71-17 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan soit adopté.

2012-11-155

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Dans le cadre de la construction de l'autoroute 73, la municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire aménager un nouveau puits municipal sur le lot 3 628 810 sur une superficie de 4 550 m²;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du lot visé est de classe 7 avec des limitations au niveau de la pierrosité et du relief;

Considérant que la superficie visée n'offre aucune possibilité d'utilisation à

des fins agricoles en raison de sa faible superficie et de ses caractéristiques;
Considérant que les contraintes générées par l'application des règlements en matière d'environnement à l'égard de ce type d'équipement sur les activités agricoles présentes et leur développement sont inexistantes;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

Considérant que cette autorisation n'aura aucune conséquence sur la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Marois, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (dossier 403723).

2012-11-156

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 173 (RACCORDEMENT AVEC L'AUTOROUTE 73)

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^e avril 2005;

Attendu que le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux dans la zone inondable dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 73 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Fecteau, appuyé par monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-18 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC .

Il est également résolu d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que certaines municipalités devront adopter advenant la modification du Schéma, à savoir :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-18

Municipalité concernée : Notre-Dame-des-Pins

Nature des modifications : Modifier le texte de son règlement de zonage afin de permettre les travaux autorisés par la dérogation en zone inondable.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 173 (RACCORDEMENT AVEC L'AUTOROUTE 73)

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Normand Roy qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret.

Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser des travaux de réaménagement de la Route 173 dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

2012-11-157

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-18

Il est proposé par monsieur Pierre Bégin, secondé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2012-11-158

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par monsieur François Fecteau, secondé par madame Chantal Robitaille et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-18.

2012-11-159

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports souhaite acquérir trois parcelles de lots afin d'aménager des glissières de sécurité, adoucir les nouveaux talus et remplacer deux ponceaux. La demande représente une superficie de 3 609,5 m² sur les lots 3 474 021, 3 123 941, 3 123 944, 3 123 945 et 17-A partie canton de Jersey;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que, selon les données de l'Inventaire des Terres du Canada, le potentiel agricole des lots concernés et des lots voisins est constitué de sol de classe 4 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

Considérant que ces infrastructures ne restreignent pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles compte tenu des faibles superficies en cause (environ 3 609,5 m²);

Considérant les activités agricoles existantes et les contraintes minimales générées par l'application des règlements en matière d'environnement à l'égard de ce type d'équipement;

Considérant que ces équipements ne peuvent être installés hors de la zone agricole permanente en raison des objectifs qui y sont reliés;

Considérant que cette demande ne compromet pas les ressources eau et sol pour l'agriculture;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande déposée par le Ministère des Transports du Québec.

GESTION DU PERSONNEL

Le directeur général dresse un état de situation concernant les ressources humaines de l'organisation.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels (Octobre)
- Bilan SAAQ
- Livre Blanc (UMQ)

VŒUX DES FÊTES

Le préfet offre ses vœux des fêtes aux élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public.

2012-11-160

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h10.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.